

CONTRER LA DÉVITALISATION EN RÉGION PAR DES PROJETS EN  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par  
Marie-Pier Bédard

Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement en vue de l'obtention  
du grade de maître en environnement (M. Env.)

Directeur d'essai  
Pierre Poulin

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Québec, Canada, mai 2011

## SOMMAIRE

Mots clés : dévitalisation, municipalités dévitalisées, régions, développement durable, leaders locaux, communautés, gouvernement québécois, mobilisation, prise en charge.

Le phénomène de la dévitalisation est bien connu de plusieurs municipalités québécoises. En tout, il existe actuellement 152 municipalités dévitalisées dans les régions de la belle province de Québec. L'objectif général du présent travail est de proposer une série de recommandations pour freiner la dévitalisation de ces communautés québécoises et favoriser leur prospérité, par des projets et une vision en développement durable. Cette perspective sous-tend une harmonisation des dimensions économique, environnementale et sociale des municipalités rurales.

Ce phénomène est caractérisé, notamment, par un exode et un vieillissement de la population, une perte graduelle des services de proximité, un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs et une diminution du sentiment d'appartenance de la communauté. Ainsi, lorsqu'on dresse un portrait global des municipalités dévitalisées québécoises, on constate un clivage réel entre leur situation socio-économique et celle du reste de la province. Le gouvernement québécois a mis sur pied des programmes ainsi qu'un groupe de travail pour aider ces communautés à s'en sortir. Également, il existe des mesures instaurées dans plusieurs municipalités visant l'accès à la propriété, l'aide à la famille, l'accueil, l'intégration, l'information et l'aide à l'établissement des nouveaux arrivants. Il ressort des expériences passées que ces mesures et programmes sont souvent insuffisants. Ainsi, une implication des leaders locaux, une mobilisation et une prise en charge de la population sont nécessaires pour sortir les municipalités dévitalisées de leur cycle de dévitalisation. En effet, les programmes gouvernementaux et les mesures instaurées ne remplacent pas cette implication du milieu; ils ne viennent que supporter cette démarche. Plusieurs exemples vécus au Québec et certains présentés dans le cadre de cet essai illustrent d'ailleurs cette réalité. Finalement, il a été montré que divers projets de revitalisation mobilisateurs et rassembleurs ayant intégré les sphères du développement durable ont permis aux municipalités de s'en sortir.

Les résultats de l'analyse ont permis d'élaborer une série de recommandations. Parmi ces recommandations, certains éléments apparaissent incontournables : l'implication des leaders locaux, la concertation et la coopération provenant notamment de la population, le respect des spécificités des régions, la cohérence et le caractère intégré des interventions effectuées. Il est à espérer que ces recommandations se concrétiseront un jour, car des mesures instaurées sur la base du développement durable ont des aspects d'innovation et de durabilité qui permettraient à un grand nombre de municipalités du Québec de se sortir de leur cercle de dévitalisation.

## **REMERCIEMENTS**

J'aimerais remercier mon directeur d'essai, Pierre Poulin, qui a bien voulu m'accompagner dans la réalisation de cet essai. Il a su être patient et m'a toujours permis de pousser ma réflexion pour aller jusqu'au bout de ce travail. Je salue sa connaissance et son amour des régions du Québec!

Je souhaiterais remercier tout particulièrement ma mère, Johanne Bédard, qui m'a accompagnée dans toutes ces années d'études. Son support constant et sa confiance indéfectible en moi m'ont permis de passer au travers de bien des épreuves.

Je tiens également à remercier mon amoureux, Greg Filion, pour son soutien et ses encouragements pendant les quelques mois qu'a duré la rédaction de cet essai. Finalement, une pensée toute particulière va à certaines personnes de ma famille, qui m'ont aussi aidée dans mon cheminement académique et auxquelles je dois beaucoup.

## TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| INTRODUCTION .....   | 1  |
| 1. Le phénomène de la dévitalisation des milieux ruraux .....                      | 3  |
| 1.1 Définition .....   | 3  |
| 1.2 Dégradation du milieu bâti .....   | 5  |
| 1.3 Conséquences.....  | 6  |
| 1.3.1 Économiques .....  | 6  |
| 1.3.2 Sociales.....  | 6  |
| 1.4 Portrait québécois .....   | 7  |
| 2. Contrer la dévitalisation .....   | 9  |
| 2.1 Pouvoirs municipaux .....  | 9  |
| 2.2 Programmes du gouvernement québécois sur les municipalités dévitalisées.....   | 12 |
| 2.3 Ressources pertinentes aux démarches de revitalisation .....                   | 16 |
| 2.4 Capacité du milieu à se prendre en charge.....                                 | 17 |
| 2.5 Mobilisation des leaders du milieu .....                                       | 18 |
| 3 Projets québécois pour contrer la dévitalisation du milieu .....                 | 21 |
| 3.1 Accès à la propriété et aide à la famille .....                                | 21 |
| 3.2 Accueil, intégration et information .....                                      | 26 |
| 3.3 Aide à l'établissement.....  | 29 |
| 3.4 Exemples d'initiatives.....  | 33 |
| 3.4.1 Saint-Magloire .....   | 33 |
| 3.4.2 Notre-Dame-de-Ham .....  | 36 |
| 3.4.3 Saint-Pierre-les-Becquets .....  | 38 |
| 3.4.4 Saint-Élie-de-Caxton .....   | 39 |
| 4 Contrer la dévitalisation par des projets en développement durable.....          | 42 |
| 4.1 L'Agenda 21 .....  | 43 |
| 4.2 Les cinq sphères du développement durable pour contrer la dévitalisation ..... | 44 |
| 4.2.1 Sphère sociale.....  | 44 |
| 4.2.2 Sphère environnementale .....  | 46 |
| 4.2.3 Sphère économique.....   | 47 |

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 4.2.4 | Sphère culturelle .....   | 49 |
| 4.2.5 | Sphère de la gouvernance .....  | 52 |
| 4.3   | Quartiers dévitalisés dans l'arrondissement de Chicoutimi.....  | 53 |
| 4.3.1 | Secteur Saint-Nom-de-Jésus.....   | 54 |
| 4.3.2 | Secteur du quartier du Bassin .....   | 55 |
| 4.4   | Saint-Elzéar.....   | 55 |
| 4.5   | Saint-Adrien.....   | 56 |
| 4.6   | Saint-Camille .....   | 58 |
| 5     | Analyse et recommandations pour favoriser la prospérité des régions par le développement durable..... | 61 |
| 5.1   | Analyse et discussion.....  | 61 |
| 5.2   | Recommandations.....  | 63 |
| 5.2.1 | Objectifs : .....   | 64 |
| 5.2.2 | Démarche globale : .....  | 64 |
| 5.2.3 | Conditions : .....  | 65 |
| 5.2.4 | Acteurs:.....   | 65 |
| 5.2.5 | Autres recommandations : .....  | 66 |
|       | CONCLUSION .....  | 68 |
|       | RÉFÉRENCES .....  | 71 |
|       | ANNEXE – 1 CYCLE DE LA DÉVITALISATION.....  | 80 |
|       | ANNEXE – 2 VARIABLES DE L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT .....   | 82 |
|       | ANNEXE – 3 ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ ET AIDE À LA FAMILLE .....  | 84 |
|       | ANNEXE - 4 ACCUEIL, INTÉGRATION ET INFORMATION .....  | 87 |
|       | ANNEXE – 5 AIDE À L'ÉTABLISSEMENT .....   | 89 |

## **LISTE DES ACRONYMES**

CGLU = Cités et Gouvernements Locaux Unis  
CIARC = Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook  
CJE = Carrefour jeunesse-emploi  
CLD = Centre local de développement  
CPTAQ = Commission de protection du territoire agricole du Québec  
CQDD = Centre québécois de développement durable  
CRÉ = Conférences régionales des élus  
CRIFA = Centre régional d'initiatives et de formation en agriculture  
CSSS = Centre de santé et des services sociaux  
FADOQ = Fédération des Âges d'Or du Québec  
FDR = Fonds de développement régional  
FQM = Fédération Québécoise des Municipalités  
HLM = Habitation à loyer modique  
ICLEI = Conseil international pour les initiatives écologiques locales  
INRS = Institut National de la Recherche Scientifique  
LAU = Loi sur l'aménagement et l'urbanisme  
LDD = Loi sur le développement durable  
LCM = Loi sur les compétences municipales  
LPTAAQ = Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec  
MDDEP = Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs  
MAMROT = Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
MRC = Municipalité régionale de comté  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Économique  
OSBL = Organisme sans but lucratif  
REÉÉ = Régime enregistré d'épargne études  
SCHL = Société canadienne d'hypothèques et de logements  
SIU = Société d'intervention urbaine  
SADC = Société d'Aide au Développement des Collectivités

UE = Union européenne

UMQ = Union des municipalités du Québec



## INTRODUCTION

Le phénomène de la dévitalisation est bien connu de plusieurs municipalités québécoises. Notamment caractérisées par un taux de chômage élevé de même que par le vieillissement, la sous-scolarisation et l'exode de leur population, ces municipalités doivent trouver des solutions afin de sortir du chemin de l'extinction graduelle. L'objectif général du présent travail est de proposer une série de recommandations pour freiner la dévitalisation de ces communautés québécoises et favoriser leur prospérité, par des projets et une vision en développement durable. Cette perspective sous-tend une harmonisation des dimensions économique, environnementale et sociale des municipalités rurales.

Le premier chapitre explique le phénomène de la dévitalisation. D'abord, cette explication se fait par une définition du phénomène. Ensuite, la notion de dégradation du milieu bâti, en lien avec la dévitalisation est abordée de même que ses conséquences économiques et sociales. Finalement, un portrait québécois faisant état des communautés dévitalisées est établi.

Le deuxième chapitre analyse les outils légaux, politiques et sociaux existant et nécessaires afin de lutter contre la dévitalisation des régions. Ainsi, la question du *Plan d'action gouvernemental pour les municipalités dévitalisées* est abordée, cela afin de cerner les capacités d'intervention du gouvernement et des municipalités dans ce domaine. Également, le *Rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées* et le *Répertoire des ressources pertinentes aux démarches de revitalisation*, déposés en mai 2010, sont discutés. Par la suite, il est question de la capacité du milieu à se prendre en charge et de la mobilisation des leaders du milieu comme facteurs sociaux déterminants à la lutte contre la dévitalisation des communautés.

Le troisième chapitre étudie certains éléments-clés déjà employés dans des projets au Québec et qui visent à lutter contre la dévitalisation de communautés. Il est d'abord question des mesures facilitant l'accès à la propriété et l'aide à la famille. Ensuite, l'accueil,

l'intégration et l'information offerts aux nouveaux arrivants d'une communauté sont abordés, de même que l'aide à l'établissement de ces personnes. Enfin, des exemples d'initiatives qui se sont déroulées à Saint-Magloire, Notre-Dame-de-Ham, Saint-Pierre-les-Becquets et Saint-Élie-de-Caxton sont présentés.

Le quatrième chapitre examine si des projets en développement durable peuvent être porteurs de succès pour contrer la dévitalisation. Les trois sphères du développement durable sont ainsi présentées de façon indépendante en regard du phénomène de la dévitalisation. Également, deux sphères connexes, la culture et la gouvernance, seront abordées. Par la suite, des exemples de projets intégrant les trois sphères du développement durable sont présentés afin de cerner les éléments déterminants de réussite. Ces exemples sont ceux du secteur Saint-Nom-de-Jésus et du quartier du Bassin dans l'arrondissement de Chicoutimi, des municipalités de Saint-Elzéar, de Saint-Adrien et de Saint-Camille.

Finalement, le cinquième et dernier chapitre propose une série de recommandations pour favoriser la prospérité des régions par des projets ou des initiatives englobant le concept de développement durable.

# 1. LE PHÉNOMÈNE DE LA DÉVITALISATION DES MILIEUX RURAUX

## 1.1 Définition

Le phénomène de la dévitalisation des communautés rurales fut défini par le géographe Clermont Dugas en 1991 :

*« La dévitalisation peut être définie comme un processus qui entraîne une diminution progressive et quelquefois rapide de l'activité socio-économique d'une entité spatiale donnée et dont les effets se font sentir aux niveaux de la démographie, de l'occupation du sol, de l'habitat, de l'infrastructure des services, de la qualité de vie et des perspectives d'avenir. » (Dugas, 1991; p. 3)*

Ainsi, ce phénomène est l'aboutissement d'une série de différents facteurs qui sont intimement liés. Ces facteurs sont à la fois internes et externes. Parmi les causes internes favorisant la dévitalisation des communautés rurales, il faut mentionner principalement les suivantes : faible leadership et perte de mobilisation de la communauté locale, taux de scolarité plus faible qu'ailleurs au Québec, manque sur le plan des ressources financières autonomes des municipalités, vieillissement de la population et exode des jeunes, baisse du sentiment de fierté et d'appartenance face à la communauté, perte d'emplois et augmentation du taux de chômage et, finalement, perte progressive de services de proximité (Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), 2010a). D'un autre côté, les principaux facteurs externes à la dévitalisation des communautés rurales sont les suivants : centralisation des services et des marchés, contrôle externe des ressources et situation de dépendance économique, infrastructures déficientes, urbanisation, fermeture d'usine ou délocalisation (seule activité économique de la municipalité), fluctuation des marchés ou crise économique et tendances de consommation (*ib*).

Par ailleurs, on parle souvent du cycle de la dévitalisation pour expliquer ce phénomène. Monsieur Bernard Vachon a d'ailleurs schématisé ce cycle dans un cercle de la dévitalisation territoriale montrant les interrelations entre les facteurs de la dévitalisation à

la façon d'une roue de Deming (Annexe 1). Ainsi, selon ce dernier, il y aurait un phénomène d'exode des jeunes, d'où un problème de relève, une faible qualification socioprofessionnelle, une dégradation de l'environnement, une situation de sous-emploi, un sentiment de renoncement et de résignation, un désintéressement à la vie communautaire, une paralysie du leadership et de l'entrepreneuriat local, un faible niveau de scolarité, un appauvrissement de la population, un manque d'information et de sensibilisation, une démission politique, une mauvaise gestion de la ressource, une perte du sentiment d'appartenance, un désintéressement à la vie politique municipale, une diminution et un vieillissement de la population (MAMROT, 2010b). Tous ces facteurs interreliés dans un cycle continu illustrent ainsi la dévitalisation d'une communauté.

Le journaliste André Lavoie, dans un article récent intitulé « Le Québec et son tiers-monde », fait pour sa part un parallèle entre les pays en voie de développement et les communautés dévitalisées : « *Ici au Québec, on emploie le terme « villages dévitalisés » pour désigner des communautés entières engagées en fait sur le chemin du sous-développement et de l'extinction.* » (AMEQ, 2011). Ce journaliste révèle d'autres réalités vécues dans certaines communautés telles qu'une situation géographique qui les place hors d'atteinte des cellulaires et sans Internet. Pour sa part, le journaliste Régys Caron, dans un article traitant du sujet de la dévitalisation publié en février 2010 et intitulé « L'argent ne suffit pas », cite les propos de l'ex-président de Solidarité rurale et président du groupe de travail sur les municipalités dévitalisées, Jacques Proulx : « *On urbanise la planète, dit-il. Tout est en fonction du plus grand et du plus gros. Il faut que l'administration développe une sensibilité à nos besoins.* » (Journal de Québec, 2010). Dans ce même article, monsieur Caron cite également les propos de Micheline Pelletier, mairesse de Sainte-Anne-des-Monts, qui mentionne que « *Tout est analysé à partir de critères populationnels sans égards à nos besoins. Notre dévitalisation est structurelle et due à un traitement méprisable du gouvernement* » (ib.) Ainsi, l'administration gouvernementale aurait également sa part de responsabilités face aux problématiques auxquelles sont confrontées les municipalités dévitalisées québécoises.

## 1.2 Dégradation du milieu bâti

La dégradation du patrimoine bâti et du paysage est identifiée par la Coalition des régions comme un facteur important à la source de la fragilisation des municipalités dévitalisées québécoises (Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, 2007). En effet, il semble que la plupart des municipalités dévitalisées du Québec souffrent d'un manque d'attractivité, autant pour ce qui est d'attirer de nouveaux résidents que des visiteurs ou même de nouvelles entreprises. Également, la dégradation du patrimoine bâti et paysager peut laisser entrevoir une baisse de la valeur foncière des maisons laissées en décrépitude entraînant le manque d'attractivité dont il a été question précédemment. C'est ainsi que le sentiment de fierté et d'appartenance disparaît graduellement et que, se sentant laissés à eux-mêmes, les habitants n'entretiennent plus comme ils le devraient leurs propriétés et leurs terrains. Cette baisse de la qualité de vie crée éventuellement un exode des habitants vers des municipalités plus prospères. Conséquence de cet exode : les commerces et les services disparaissent petit à petit, ce qui augmente les difficultés sociales et économiques des municipalités (*ib.*). C'est donc là un cercle vicieux qui conduit vers la mort de certains villages.

C'est d'ailleurs en réponse à la problématique de la dévitalisation de son centre-ville que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a pris la décision en 2008 de remédier à la situation en encourageant la revitalisation de l'apparence des bâtiments du centre-ville. Le manque de vitalité affectait alors la fierté des résidents et ne suscitait pas l'intérêt d'investisseurs potentiels. Cette implication de la municipalité dans l'embellissement de ce secteur montrait l'envie de voir s'opérer des changements importants dans le but d'améliorer la qualité du cadre bâti et de freiner du même coup le glissement vers la dévitalisation. Le but de la municipalité était alors de favoriser une relance de la croissance économique et d'accentuer le sentiment d'appartenance des citoyens envers le centre-ville (Saint-André-d'Argenteuil, 2008).

## 1.3 Conséquences

### 1.3.1 Économiques

Le déclin du secteur économique dominant, comme la fermeture de l'usine principale, ou des difficultés dans un secteur duquel dépendent les municipalités (mine, forêt, pêche) provoque une chute de l'emploi. Inévitablement, le taux de chômage augmente.

*« En 2006, les municipalités dévitalisées affichaient un taux de chômage moyen de 19,8 %, soit un taux presque trois fois plus élevé que celui du Québec (7 %) et un taux d'emploi (39,5 %) très faible comparé à celui du Québec (60,4 %). » (MAMROT, 2008, p. 6).*

Cette situation amène la migration des populations actives, et la structure économique s'effrite. Une analyse gouvernementale de l'évolution de la situation financière et budgétaire des municipalités dévitalisées par rapport à celles des municipalités du Québec au cours de la période 1997-2006 fait également ressortir leur précarité sur le plan économique (*ib.*). En effet, leur richesse foncière uniformisée et leurs revenus municipaux par habitant sont inférieurs à ceux des municipalités non-dévitalisées. Ainsi, elles sont plus dépendantes d'une aide gouvernementale.

### 1.3.2 Sociales

Sur le plan social, la dévitalisation des municipalités est causée notamment par un déficit démographique, ce qui occasionne du même coup la disparition ou la désorganisation des services. De ce fait, la population doit parcourir parfois plusieurs kilomètres pour avoir accès à des services de base, tels qu'une pharmacie ou une épicerie. Ce déficit est en partie attribuable à un exode de la population, particulièrement la population jeune et la population active. C'est ainsi que la part des personnes de 45 ans et plus est plus importante dans ces municipalités qu'ailleurs au Québec (52,6 % contre 43,3 %) (*ib.*). Les municipalités cessent ainsi de se développer, et le tissu social s'effrite (Vivre en ville, 2003). Du même coup, comme il fut mentionné précédemment, le ralentissement graduel des activités économiques et sociales a notamment comme conséquences une diminution du

leadership local, une baisse du sentiment d'appartenance et donc un désintéressement à la vie communautaire et à la politique locale.

#### 1.4 Portrait québécois

C'est dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* qu'un « indice de développement des municipalités » a été établi à l'aide des variables socioéconomiques (ex : scolarité, taux de chômage, revenu, etc.) issues des données de recensement de Statistique Canada (voir Annexe 2). Cet indice permet d'identifier les milieux dits dévitalisés et donc ceux qui ont un indice inférieur à -5 (MAMROT, 2008).

D'après le *Rapport du groupe de travail sur les municipalités dévitalisées* publié en mai 2010, il y aurait actuellement 152 municipalités dévitalisées au Québec (MAMROT, 2010b). Elles présentent donc un indice de développement inférieur à -5. Ces municipalités sont situées principalement dans les « régions ressources » et plus précisément dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cela dit, ces municipalités se trouvent également dans d'autres régions du Québec, mais dans une proportion significativement moindre. En tout, elles sont réparties dans 45 municipalités régionales de comté (MRC) et dans 14 régions (*ib.*). Face à cet état de fait, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) émet la réflexion suivante :

*« Rurale à 80 %, la société québécoise est devenue, en un peu plus d'un siècle, urbaine à 74 %. La dynamique économique et sociale révèle une tendance lourde vers l'urbanisation et la création de pôles de développement autour des grandes villes, véritables aimants pour les populations. Le monde rural représente 26 % de la population, mais occupe 78 % du territoire québécois. Cette répartition de population se révèle très inégale sur l'ensemble de ce vaste territoire. Le constat est très inquiétant pour un certain nombre de municipalités. Plus de 400 d'entre elles, en effet, font face à des problèmes de dévitalisation. »* (Union des municipalités du Québec, 2010a, p. 17)

Les municipalités dévitalisées sont généralement de petite taille. En effet, selon le *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*, il y aurait un peu plus

de 80 % d'entre elles qui compteraient moins de 1 000 habitants et près de la moitié, moins de 500 habitants (MAMROT, 2008). Également, selon ce même document, la population de ces municipalités aurait une moyenne d'âge plus élevée et compterait moins d'enfants par famille que dans l'ensemble des municipalités du Québec (*ib.*). Ainsi, les perspectives d'évolution démographique y sont des enjeux majeurs, particulièrement dans les municipalités les plus isolées où le vieillissement de la population se conjugue avec un exode important des jeunes.

Le groupe de travail sur les municipalités dévitalisées révèle que la croissance démographique est de -3,1 %, contre 4,3 % comme moyenne québécoise. Le pourcentage de personnes sans diplôme se situe à 37 %, comparativement à 17 % ailleurs dans la province. Les revenus de transferts gouvernementaux sont de 31,4 % contre 10 % en moyenne au Québec. Aussi, le revenu moyen des ménages est de 39 868 \$ comparativement à un revenu de 58 976 \$ dans les municipalités non dévitalisées. Par ailleurs le pourcentage des ménages à faible revenu est le même. Enfin, le taux d'emploi et le taux de chômage ont été discutés sur le plan des conséquences économiques de la dévitalisation, et ils révèlent des problématiques inquiétantes (MAMROT, 2010b).

Ce portrait global des municipalités dévitalisées québécoises montre ainsi un clivage réel entre leur situation socio-économique et celle du reste de la province.



## 2. CONTRER LA DÉVITALISATION

### 2.1 Pouvoirs municipaux

Dans les quelques paragraphes qui suivent seront présentées la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) ainsi que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Ces dernières octroient des pouvoirs aux municipalités du Québec. Également, le *projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* et celui sur *l'occupation dynamique du territoire québécois* seront abordés brièvement, puisqu'ils représentent une tangente en développement durable que semble vouloir prendre le gouvernement sur le plan législatif. Finalement, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ) sera présentée, de même que certaines critiques faites à son égard en ce qui a trait à l'autonomie des autorités locales et au développement régional.

La LCM prévoit, à son deuxième article, que les compétences municipales doivent être centrées sur le bien-être de la population. De plus, elle prévoit qu'une loi qui octroie des pouvoirs aux municipalités en des termes généraux doit être interprétée de façon large, en fonction de ses buts et de ses objets plutôt qu'en fonction d'une interprétation littérale ou stricte (LCM, art. 2). Le chapitre 3 de cette loi traite spécifiquement des pouvoirs relatifs au développement économique local, soit les articles 9 à 13.1. L'article 9 prévoit spécifiquement les types d'équipements qu'une municipalité locale peut établir et exploiter dans le but de favoriser le développement économique local. Par ailleurs, le deuxième alinéa de cet article prévoit le pouvoir de confier une responsabilité municipale à un tiers. L'article 10 fait mention des domaines dans lesquels une municipalité locale peut agir par règlement, et notamment les activités économiques. Cela donne donc une grande latitude pour agir sur le plan économique. Par ailleurs, le chapitre 10 de la loi qui a pour titre « Autres pouvoirs », mentionne que, en plus des pouvoirs déjà octroyés aux municipalités locales, celles-ci peuvent « *adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population.* » (LCM, art. 85). Cet article montre encore à quel point le législateur québécois a voulu que cette loi ait une interprétation large et non restrictive.

Pour sa part, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) encadre, comme son nom le dit, l'aménagement et l'urbanisme sur le territoire de la province de Québec en fonction des différents intervenants impliqués, soit le gouvernement québécois, les communautés métropolitaines, les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités locales et les arrondissements (MAMROT, 2011). Cette loi de 1979 fait présentement l'objet d'une révision. En effet, un avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 décembre 2010. Les objectifs de cette révision sont notamment de constituer un nouveau partenariat avec le milieu municipal, de redéfinir le rôle du gouvernement québécois et de réviser les pratiques d'aménagement et d'urbanisme et d'occupation du territoire en fonction des critères de développement durable (*ib.*). Depuis quelques années, certains enjeux sont devenus primordiaux par rapport à la façon d'aménager, de développer et d'occuper le territoire. Par exemple, l'exploitation des ressources naturelles, les problématiques de transport et la lutte aux changements climatiques sont des enjeux devenus incontournables dans l'univers des aménagistes et des urbanistes. Également, depuis son adoption en 1979, les rapports entre les différents intervenants impliqués dans l'application de la LAU ont grandement évolués. À cet effet, l'UMQ, qui se préoccupe fortement du rôle des municipalités dans ce dossier, mentionne ce qui suit :

*« Au fil des ans, la LAU s'était complexifiée à un point tel que l'objectif fondamental de décentralisation à l'origine de son adoption en 1979 était occulté, ce qui laissait peu de place aux instances politiques locales et régionales. L'UMQ a défendu avec vigueur l'allègement législatif et l'autonomie municipale, des incontournables pour sortir de la logique des vingt dernières années. »* (Union des municipalités du Québec, 2010a)

Ainsi, l'avant-projet de loi révisé l'encadrement de l'action municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme, cela en harmonie avec les principes de développement durable.

Parallèlement, la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) est d'avis que les municipalités locales, et particulièrement les MRC, doivent être retenues comme acteurs

centraux de gouvernance pour la mise en œuvre d'une éventuelle loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire québécois. En effet,

*« La FQM plaide donc pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement. » (FQM, 2010)*

Il est d'ailleurs prévu, au Québec, plusieurs mesures relativement à l'occupation du territoire. Premièrement, une stratégie gouvernementale sur l'occupation des territoires est attendue au printemps 2011. Ensuite la loi-cadre doit être déposée. Finalement, des contrats de territoire doivent être conclus entre le gouvernement du Québec et les acteurs locaux, en fonction des besoins de ces derniers et des priorités régionales.

Enfin, la LPTAAQ a pour but d'assurer la protection d'une partie du territoire québécois pour la pratique de l'agriculture et de favoriser la sauvegarde et le développement des activités agricoles dans une optique de vision d'avenir (Commission de la protection du territoire agricole du Québec, 1999). Ainsi, la LPTAAQ régit les activités pratiquées en zones agricoles et crée une série d'interdictions dans ces zones, sauf lorsqu'il y a autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Or, selon une enquête réalisée sous la direction de Clermont Dugas, professeur de géographie à l'Université du Québec à Rimouski, cette loi est perçue comme « porteuse d'inconvénients » par près de 80 % des municipalités québécoises et comme une contrainte au développement socioéconomique par les deux tiers (Cyberpresse, 2010). En effet, selon cette même enquête, la LPTAAQ crée des contraintes lors de l'arrivée de nouveaux agriculteurs, entre autres puisqu'elle complique l'acquisition de terres de petites dimensions, limite la diversification de l'agriculture et empêche l'utilisation de terres inutilisées (*ib.*). Dans le même ordre d'idées, l'Association des aménagistes régionaux du Québec pose la question suivante dans un rapport déposé lors du forum sur les municipalités dévitalisées qui s'est tenu en novembre 2007 : « *En quoi, l'avis de la CPTAQ est-il justifié pour décider de l'installation d'un salon de coiffure à l'intérieur d'une maison existante en zone agricole?* » (Association des aménagistes régionaux du Québec, 2007). Selon cette

association, la LPTAAQ devrait être modifiée pour redonner aux municipalités certains pouvoirs en ce domaine.

## **2.2 Programmes du gouvernement Québécois sur les municipalités dévitalisées**

Dans la présente section seront présentés les programmes gouvernementaux suivants : la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* ; le *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*; le *Bilan de la première année de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées* ; finalement, le *Rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées*.

C'est en 2006 que le gouvernement québécois a rendu publique la *Politique nationale de la ruralité pour la période 2007-2014*. Cette dernière vise à soutenir le développement des communautés rurales de l'ensemble du territoire québécois. Son objectif principal vise à améliorer la capacité des communautés rurales à prendre en charge leur développement économique et social (MAMROT, 2006). Sa mise en œuvre est le fruit d'une collaboration entre le gouvernement du Québec, de Solidarité rurale du Québec, de la FQM, de l'Union des municipalités du Québec et de l'Association des centres locaux de développement du Québec. Par ailleurs, comme il fut mentionné précédemment, c'est la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* qui a établi un « indice de développement des municipalités » en utilisant des variables socio-économiques issues des données de recensement de 2006 de Statistique Canada. Ainsi, les municipalités dévitalisées ou à revitaliser sont celles qui présentent un indice de développement inférieur à -5.

Aussi, la politique s'appuie sur quatre éléments essentiels et interreliés : d'abord, elle favorise une approche par laquelle ce sont les communautés locales qui doivent prendre en charge leur développement; ensuite, elle met sa confiance dans les institutions et les organisations locales sur la base des principes d'imputabilité et de reddition de comptes; également, elle envisage le milieu rural comme un univers où les ressources humaines et naturelles sont appréciées à leur juste valeur; finalement, la politique se veut démocratique et elle prône une approche participative où les élus et les citoyens sont amenés à jouer un

rôle actif (*ib.*). Le gouvernement québécois fonde sa démarche sur les quatre orientations stratégiques qui suivent : la promotion du renouvellement et de l'intégration des populations, la mise en valeur des ressources de toute sorte du territoire, la pérennité des communautés rurales et le maintien d'un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement et les activités économiques (*ib.*). Il semble, sur la base de cette dernière orientation stratégique, que le gouvernement fonde ici sa démarche dans une optique de développement durable. Ainsi, dans le but d'arriver à la concrétisation des orientations stratégiques précédemment mentionnées, le gouvernement s'est fixé sept objectifs spécifiques : renforcer le rôle des élus municipaux et consolider le rôle des MRC dans le développement rural; assurer aux territoires les moyens d'agir; encourager une dynamique de développement des territoires ruraux, continuer un développement varié dans les communautés rurales, favoriser la coopération et la complémentarité entre les milieux ruraux et urbains, faire la promotion du mode de vie rural et appuyer les projets des communautés rurales du Québec (*ib.*).

À la lumière de ce qui précède, il apparaît clairement que le gouvernement du Québec souhaite octroyer, par la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, une plus grande autonomie et favoriser la valorisation du milieu rural sur son territoire. Il importe maintenant de se pencher sur les actions mises en œuvre plus spécifiquement en matière de municipalités dévitalisées.

Le *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées* a été rendu public par le gouvernement en 2008.

*« Le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées vise l'occupation dynamique du territoire dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire une occupation marquée par la responsabilité, l'innovation et l'excellence de ses acteurs dans toutes leurs réalisations, en misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale pour la qualité de la vie du citoyen. » (MAMROT, 2008, p. IV)*

Par ce plan d'action, le gouvernement réitère que le développement rural doit se faire par l'implication des acteurs du milieu et avec l'appui du gouvernement. Il est divisé en trois

parties distinctes. La première partie décrit les principales caractéristiques des municipalités dévitalisées sur les plans économique, social, démographique et environnemental et montre l'évolution récente des municipalités dévitalisées au Québec. Ces caractéristiques ont d'ailleurs été mises en lumière dans le chapitre 1 du présent document. La deuxième partie du plan d'action présente les principaux défis et enjeux auxquels font face les municipalités dévitalisées, ainsi que les conditions par lesquelles ces dernières peuvent s'en sortir. Ces enjeux et défis sont les suivants : le déclin de la population des municipalités dévitalisées en raison du vieillissement de la population et de l'exode des jeunes vers les villes; le manque de diversité dans l'économie locale; les déficiences des infrastructures; la difficulté à maintenir les services de proximité de base comme l'épicerie ou les institutions financières; les difficultés dans la capacité financière des municipalités; les limites de la capacité administrative des municipalités et le manque d'expertise spécialisée des membres des conseils municipaux, le manque de mobilisation des acteurs et des leaders locaux, l'incapacité à intégrer des principes de développement durable dans l'administration ou dans les projets locaux et le manque de solidarité entre les communautés locales (*ib.*). Quant aux conditions de réussite, le plan d'action gouvernemental présente trois éléments essentiels, à savoir l'accès à l'information, la mise en œuvre rapide des mesures du plan d'action et la mise sur pied de projets innovateurs (*ib.*). Enfin, la troisième partie du *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées* décrit les principales mesures de soutien mises à la disposition des municipalités dévitalisées par les différents ministères du gouvernement. Ces mesures sont par ailleurs regroupées en trois catégories, à savoir le soutien aux actions locales, celui aux projets de développement et à la mise en valeur du milieu et, finalement, celui aux infrastructures et aux services collectifs (*ib.*).

En 2010, le *Bilan de la première année de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées* a été déposé par le gouvernement du Québec. Cette première année de mise en œuvre couvre la période du 25 septembre 2008 au 25 septembre 2009 (MAMROT, 2010c). Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, affirme que

« À la lumière du bilan préliminaire de la première année du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées, il est

*possible de constater que le chantier de revitalisation des municipalités dévitalisées est bien amorcé. » (ib., p. 3)*

Après avoir présenté un rappel de la démarche, la première partie du bilan dresse le portrait de la démarche d'accompagnement du plan d'action gouvernemental. Cette partie se penche principalement sur la diffusion du plan d'action et sur les démarches d'accompagnement et d'information visant les municipalités dévitalisées. Il en ressort que la première année de mise en œuvre a été très active relativement à la mise en place d'une structure d'accompagnement des milieux dévitalisés (*ib.*). La deuxième partie dresse le résultat des mesures mises en œuvre dans le cadre du plan d'action gouvernemental. Selon le bilan, ces mesures ont été déployées progressivement entre le 25 septembre 2008 et le 25 septembre 2009, cela afin de soutenir les initiatives de développement économique, celles reliées aux infrastructures et aux services collectifs de base (*ib.*).

Toujours en 2010, le *Rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées* a été déposé au gouvernement. Ce rapport s'intitule *Des communautés à revitaliser. Un défi collectif pour le Québec*. Le groupe de travail sur les communautés dévitalisées a été constitué en 2008, suivant la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*. Ce dernier est formé des représentants du gouvernement, de Solidarité rurale du Québec, de la FQM, de l'Union des municipalités du Québec et de l'Association des centres locaux de développement du Québec (Québec Municipal, 2010). Le mandat du groupe de travail était notamment de définir des ressources, des pistes de solution et des voies novatrices dans le but de faciliter les efforts de revitalisation des communautés visées (Solidarité rurale du Québec, 2010).

Le rapport fait état des causes de dévitalisation et des facteurs qui favoriseraient la revitalisation. Il a ainsi permis d'élaborer 12 recommandations :

- Procéder plus fréquemment à la compilation de l'indice de développement;
- Soutenir les démarches de diagnostic et de connaissance des milieux ;
- Soutenir logistiquement et humainement les initiatives et projets de revitalisation;
- Offrir aux élus une formation spéciale en matière de développement;
- Améliorer la diffusion de l'information sur les ressources disponibles;

- Reconduire et bonifier les mesures novatrices de développement local;
- Renforcer le rôle des instances locales et territoriales;
- Mettre en place une équipe d'experts pour soutenir les milieux;
- Appliquer la clause modulateur aux politiques et programmes gouvernementaux;
- Renforcer les mesures favorisant la migration et l'immigration vers les communautés rurales;
- Concevoir des outils de valorisation des milieux;
- Remettre une part des redevances aux communautés locales et assurer la participation de celles-ci aux mécanismes de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles (MAMROT, 2010b).

Par ailleurs, et parallèlement à ce rapport, le groupe de travail a aussi constitué un répertoire des ressources propres aux démarches de revitalisation. Cette « boîte à outils » dont il sera question au point 2.3 est destinée aux municipalités dévitalisées.

### **2.3 Ressources pertinentes aux démarches de revitalisation**

La boîte à outils renferme un répertoire des ressources pertinentes aux démarches de revitalisation des municipalités dévitalisées. Ce répertoire est un outil concret qui permettra aux municipalités souhaitant entreprendre une démarche de revitalisation, ou à celles qui se sont déjà engagées dans ce processus, de connaître différentes ressources pouvant soutenir leurs efforts. Également, il est divisé en neuf sections distinctes. La première section, appelée *Vous connaître*, est constituée de pistes de recherches et de liens pour aider une municipalité à avoir une bonne lecture de son territoire et dresser un diagnostic réaliste de la situation. D'après le rapport, ces points « *constituent des étapes cruciales pour entreprendre de façon efficace un processus de revitalisation d'une communauté.* » (MAMROT, 2010b, p. 3). La deuxième section, *Vous inspirer*, réfère à des exemples de revitalisation, dans le but de donner des idées et d'inspirer des communautés dévitalisées dans leur démarche de revitalisation (*ib.*). La troisième section, *Vous accompagner*, offre une série de ressources documentaires pour permettre aux municipalités dévitalisées de connaître et de comprendre les étapes au processus de revitalisation (*ib.*). À la quatrième



section, *Vous approprier les nouvelles technologies*, le répertoire présente certains outils facilitant l'appropriation des nouvelles technologies par les communautés (*ib.*). *Votre culture et votre patrimoine* est le titre de la cinquième section. Cette section présente des exemples de mise en place d'activités culturelles ou de restauration d'un bâtiment patrimonial, perçus comme pouvant constituer des points de départ d'un processus de revitalisation (*ib.*). La sixième section, *Votre économie*, offre un répertoire d'outils et de leviers pouvant faciliter la mise en œuvre de projets de développement économique. La septième section, *Votre population*, se penche sur la problématique du renouvellement de la population des communautés rurales et présente des organismes pouvant offrir des ressources à la population. L'avant-dernière section nommée *Vous représenter* dresse le portrait de « *différentes instances régionales ou nationales pour représenter les intérêts des communautés rurales et leur permettre de joindre leurs voix.* » (*ib.*, p. 18). Finalement, la neuvième et dernière section, *Vous réseauter*, fournit une série de liens menant à des associations qui ont pour but de faciliter les échanges avec d'autres partenaires territoriaux (*ib.*).

## **2.4 Capacité du milieu à se prendre en charge**

Les lois octroyant des pouvoirs aux municipalités et les programmes gouvernementaux visant à revitaliser les communautés dévitalisées ne suffisent pas à eux seuls. En effet, la démarche de revitalisation nécessite, en tout premier lieu, un effort et une volonté de la communauté toute entière. Selon l'UMQ, pour inverser la tendance de dévitalisation, un effort collectif majeur est nécessaire, et cet effort doit s'appuyer d'abord et avant tout sur les citoyens (Union des municipalités du Québec, 2010a). Ce serait donc à ces derniers que reviendrait la responsabilité de définir une vision pour leur territoire et d'identifier des moyens permettant de la réaliser. En ce sens, il importe d'agir de manière à mobiliser la population et à trouver des actions durables permettant de créer une nouvelle dynamique territoriale (*ib.*). La démarche doit se faire dans l'optique de redonner une confiance et, surtout, un sentiment d'appartenance fort à la population de ces milieux dévitalisés.

Dans le même sens, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, dans un article intitulé *Le leadership municipal et coopératif dans le développement des territoires : un partenariat naturel* mentionne que « c'est dans ce mouvement que des citoyens se sont mobilisés sur des projets de coopératives pour répondre à des besoins jugés essentiels au maintien de leurs services de proximité. » (Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, 2008, p. 2) Les exemples de projets de coopératives dans le domaine des services de proximité, comme celui de Saint-Camille qui sera présenté au chapitre 4 du présent travail, montrent que le mouvement collectif peut permettre la survie ou l'amélioration de la qualité de vie d'une collectivité. De plus, selon le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, ces exemples illustrent que les projets de coopératives répondent à des impératifs de développement et d'occupation dynamique des territoires du Québec, cela en raison de leur fonctionnement démocratique et de la gouvernance de proximité sur laquelle ils se fondent (*ib.*). En effet, les décisions prises au sein des coopératives le sont, en principe, en fonction des intérêts des gens du milieu.

C'est ainsi que dans le contexte actuel qui tend vers une décentralisation, le développement local doit reposer, en plus de l'aide gouvernementale, sur la mobilisation des forces des communautés.

## **2.5 Mobilisation des leaders du milieu**

Certes, des lois octroyant des pouvoirs aux municipalités, des programmes gouvernementaux visant à revitaliser les communautés dévitalisées et une mobilisation des citoyens de ces milieux sont des éléments essentiels à la revitalisation. Par ailleurs, un autre élément s'avère tout aussi essentiel. Il s'agit de la mobilisation des leaders du milieu.

Selon le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, les municipalités se sont vues octroyer, à partir des années 1990, un renforcement de leur leadership local assumé par les élus municipaux (*ib.*). Également, la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* a confirmé le rôle accru des municipalités et des MRC dans le développement local

(MAMROT, 2006). Les municipalités et les MRC sont ainsi parties prenantes du développement local, autant du point de vue économique que social.

D'après l'UMQ, la volonté actuelle du gouvernement de décentraliser en faveur des régions se traduit par des responsabilités de plus en plus grandes octroyées aux élus locaux (Union des municipalités du Québec, 2010a). Ce transfert est cependant souvent perçu comme un désengagement de l'État, notamment puisque les moyens accordés ne sont pas à la hauteur des nouvelles responsabilités. Par ailleurs, le rôle accru de la gouvernance locale représente un enjeu majeur dans le développement du territoire et dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens des milieux ruraux.

*« D'après les leaders locaux, l'un des rôles des organismes locaux est de valoriser l'appartenance territoriale. Les municipalités cherchent donc à valoriser le sentiment d'appartenance au territoire de leur population. Il s'agit avant tout de redonner confiance et fierté à la population locale afin qu'elle s'engage davantage dans la vie locale. Une stratégie d'ensemble doit être conçue. » (ib., p. 25)*

Finalement, selon la FQM, la réunion des conditions essentielles au développement territorial et à la revitalisation des communautés dévitalisées dépend également de la « capacité innovante » des leaders et des décideurs locaux (FQM, 2008). Ces derniers doivent créer des projets dynamiques et porteurs pour le bien-être de leur région et de leur population. Ils doivent ainsi être capables de rassembler la population locale ainsi que les organismes du milieu. C'est d'ailleurs là le sens du terme « leader » ou « leadership ». En effet, le terme « leadership » est emprunté à la langue anglaise, et il définit la capacité d'un individu à mener ou à conduire d'autres individus ou organisations dans le but d'atteindre certains objectifs (Université de Sherbrooke, 2011). Ainsi, un leader serait quelqu'un capable de guider, d'influencer et d'inspirer. Et c'est sans doute de tout cela dont ont besoins les communautés dévitalisées.

Ainsi, avec des politiques et des programmes appropriés de l'État en matière notamment d'offres d'infrastructures, d'équipements et de services publics, ainsi qu'une prise en charge des citoyens et des leaders locaux mobilisés pour leur population, les municipalités

dévitalisées ont en main toutes les chances de se redresser et de revenir en force avec plus de vitalité que jamais. On voit ici poindre la sphère sociale et celle de la gouvernance du concept de développement durable. En effet, s'il est vrai qu'une aide financière est essentielle pour le redressement des collectivités dévitalisées, il est également évident que ces dernières ont besoin d'un équilibre au niveau social et au niveau de la gouvernance locale pour y arriver.

### **3 PROJETS QUÉBÉCOIS POUR CONTRER LA DÉVITALISATION DU MILIEU**

Certaines municipalités du Québec ont mobilisé leurs efforts en réunissant des acteurs locaux et régionaux ainsi que le monde politique et économique afin de relever le défi de la dévitalisation. Dans ce chapitre, il sera question des mesures facilitant l'accès à la propriété et l'aide à la famille. Ensuite, l'accueil, l'intégration et l'information offerte aux nouveaux arrivants d'une communauté seront abordés. Aussi, l'aide à l'établissement de ces personnes, particulièrement sous forme monétaire, sera traitée. Finalement, des exemples d'initiatives qui se sont déroulées à Saint-Magloire, Notre-Dame-de-Ham et Saint-Pierreles-Becquets, ainsi qu'un phénomène particulier à Saint-Élie-de-Caxton seront présentés. Ces municipalités ont été choisies en raison de la vigueur de l'implication des leaders locaux et de la mobilisation de la communauté autour des projets de revitalisation.

#### **3.1 Accès à la propriété et aide à la famille**

Dans cette section d'accès à la propriété et d'aide à la famille sont présentés des exemples de programmes d'aide à la construction ou à l'achat de maisons domiciliaires qui ont été développés un peu partout au Québec, ainsi que certaines autres mesures d'aide pour des familles nouvellement établies.

Le premier programme analysé dans les présentes est celui de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, située en Chaudière-Appalaches, qui fut mis sur pied en 2005. Dans cette municipalité, une aide à la famille et à la construction fut pensée afin de favoriser la venue de nouvelles familles. Cette aide s'est d'ailleurs concrétisée par le versement d'une somme de 200 \$ par enfant aux nouveaux arrivants de la municipalité (Destination Mauricie, 2009). De plus, concernant l'aide à la construction, une autre mesure fut instaurée pour la construction d'une habitation unifamiliale, bifamiliale ou multifamiliale. Le propriétaire d'une habitation admissible reçoit, sur preuve de paiement des taxes municipales et de tout autre montant dû à la municipalité, une remise de 100 % pour le premier exercice financier et une remise de 50 % pour le deuxième et le troisième

exercice financier, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par année par unité (*ib.*). Plusieurs partenaires sont financièrement impliqués dans cette initiative dont le coût annuel s'élève à 10 000 \$, soit la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, la Société de développement économique et la Corporation de développement de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (*ib.*). Selon Georges Baillargeon, directeur général de la municipalité, le programme n'a pas créé d'affluence. Cependant, la mesure est très appréciée lors de l'achat d'une nouvelle propriété (Baillargeon, 2011).

Le deuxième programme est celui de la municipalité d'Hérouxville et a été instauré en 2009. Le but de cette municipalité est de favoriser l'achat de terrains et les nouvelles constructions à Hérouxville et de favoriser l'arrivée de nouvelles familles en offrant des terrains accessibles et à proximité des services. En ce sens, un remboursement annuel de 1 000 \$ pendant 4 ans aux propriétaires de nouvelles constructions évaluées à plus de 80 000 \$ est offert par la Corporation de développement de la municipalité (Destination Mauricie, 2009). De plus, les propriétaires d'un terrain du nouveau développement domiciliaire peuvent bénéficier de rabais relativement à la construction de leur maison et à l'aménagement de leur terrain par le biais de certains entrepreneurs du milieu et des environs qui sont partenaires du programme. Finalement, la Caisse Desjardins d'Hérouxville offre une prime d'accueil de 1 500 \$ de remise en argent ou l'investissement dans un régime enregistré d'épargne études (REEE) pouvant aller jusqu'à 4 000 \$ (*ib.*). Comme pour la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, plusieurs partenaires sont impliqués dans cette initiative, à savoir la municipalité d'Hérouxville, plusieurs entrepreneurs du milieu et des environs et la Caisse Desjardins d'Hérouxville (*ib.*). Aucune personne de cette municipalité n'a pu être rejointe pour traiter de la question.

Le troisième programme est celui de la Ville de Shawinigan. Mis sur pied en 2009, il a pour objectifs d'encourager l'établissement de jeunes familles et de soutenir le développement du milieu. Le programme de la municipalité est divisé en trois volets. Le premier volet est relatif à l'achat d'une résidence neuve ou existante et offre un crédit de taxes de 50 % pour les deux premières années d'habitation (*ib.*). Le second volet concerne la rénovation ou l'agrandissement d'une résidence. La ville offre dans l'un ou l'autre des cas un crédit de

taxe de 100 % sur l'augmentation de l'évaluation foncière de la résidence pour les deux premières années d'habitation (*ib.*). Finalement, le troisième volet touche l'aide à la famille. Dans ce cas, un crédit de taxes de 500 \$ est offert par enfant, pour un maximum de trois enfants, et cela, pendant deux ans. Également, l'accès à la piscine, des cours de natation gratuits, ainsi que des laissez-passer pour la station de plein-air Val-Maurice et pour le transport en commun sont prévus (*ib.*). Par ailleurs, la Caisse Desjardins est également partenaire du projet avec la Ville de Shawinigan. La Caisse Desjardins offre, pour l'achat d'une construction neuve, un montant de 1 000 \$ par enfant dans un REEE, dans la mesure où un prêt de 40 000 \$ est contracté avec l'institution financière. Ce montant est réduit à 500 \$ pour l'achat d'une construction existante (*ib.*). Selon Marcel Deschênes, inspecteur au service d'urbanisme à la Ville de Shawinigan, aucune étude ne permet présentement de conclure que le programme a permis une augmentation démographique. Il affirme même que les nouveaux arrivants se seraient établis à Shawinigan même si cette mesure n'avait pas existée. Par ailleurs, monsieur Deschênes mentionne que Christian Massicotte de la Ville de Shawinigan fait présentement un sondage par rapport aux effets de ces mesures (Deschênes, 2011).

Le quatrième programme, créé entre les années 2006 et 2008, est celui de la Ville de Baie-Comeau qui veut faciliter l'accès à la propriété aux jeunes familles. Comme pour la Ville de Shawinigan, l'action de la Ville de Baie-Comeau se distingue entre l'achat d'une habitation neuve ou existante, la rénovation ou l'achat d'une résidence et l'aide à la famille avec enfants. Également, les moyens mis en place pour faciliter l'accès à la propriété et, incidemment, encourager la venue de familles dans la municipalité sont très semblables à ceux instaurés à Shawinigan (Destination Mauricie, 2009). Selon Carole Potvin travaillant à la Ville de Baie-Comeau, ce programme a eu un impact réel en étant le coup de pouce nécessaire à l'achat d'une résidence pour plusieurs personnes. De plus, il y aurait beaucoup de candidature pour le programme. Finalement, depuis l'instauration des mesures à la Ville de Baie-Comeau, plusieurs jeunes avec des enfants ou qui ont eu des enfants dans les premières années de ce programme s'y sont établis (Potvin, 2011).

Le cinquième programme est celui de la Ville de Cowansville. Cette ville, en 2006, a décidé d'entreprendre des actions dans le but de faciliter l'achat de maisons par les familles et d'inciter ces dernières à s'établir dans leur municipalité. Le programme consiste à verser une aide financière aux familles pour l'achat d'un immeuble résidentiel neuf ou usagé. Le montant de l'aide financière versé à un propriétaire qui achète ou construit, après le 1<sup>er</sup> janvier 2006, un immeuble résidentiel sur le territoire de la municipalité varie selon que l'immeuble est neuf ou existant, si l'habitation est unifamiliale, bifamiliale ou trifamiliale et dépend finalement du nombre d'enfants dans la famille (Destination Mauricie, 2009). Le coût de cette initiative, dont les partenaires financiers sont la Caisse Desjardins et la Ville de Cowansville, s'élève à 300 000 \$ sur une base annuelle. Josée Tassé de la Ville de Cowansville affirme ne pas savoir si ce programme a eu des effets sur le plan démographique. Elle mentionne également que, depuis trois ans, la population n'a pas augmenté (Tassé, 2011).

Le sixième et dernier programme présenté en matière d'accès à la propriété et d'aide à la famille est celui de la municipalité de Maskinongé. Comme pour les autres municipalités, l'objectif Maskinongé, depuis 2008, a été de mettre en œuvre des mesures afin de faciliter l'accès à la propriété d'inciter les nouvelles familles à s'y établir. L'action dans la municipalité de Maskinongé touche d'une part la promotion hypothécaire et d'autre part l'arrivée de nouveaux bébés ou de nouveaux arrivants. En ce qui concerne la promotion hypothécaire, toute nouvelle construction est admissible à une promotion, cela en collaboration avec la Caisse Desjardins de Maskinongé (Destination Mauricie, 2009). Par ailleurs, la pharmacie Chantal Gaboury remet à chaque nouveau bébé de la municipalité un panier cadeau. De plus, un brunch communautaire annuel est organisé par la municipalité. Ce brunch est également l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents. Les partenaires de ce programme sont la Caisse Desjardins de Maskinongé, la Municipalité de Maskinongé et la pharmacie Chantal Gaboury. Christiane Lessard de la municipalité pense que les mesures instaurées ont favorisé la venue de nouvelles familles, mais la municipalité ne détient pas de chiffre à l'appui (Lessard, 2011).



À la lumière des six exemples présentés précédemment, il est possible de constater que les actions entourant l'accès à la propriété et l'aide à la famille touchent la plupart du temps le crédit sur les taxes municipales, mais également plusieurs mesures pour favoriser la venue de familles avec de jeunes enfants. Également, la plupart des programmes analysés dans les présentes sont assez récents. En effet, on remarque que les programmes présentés ont été mis sur pied entre 2005 et 2009. Selon Laurie Guimond, doctorante en géographie à l'Université d'Ottawa et coordonatrice de recherche à l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS), plusieurs autres projets ayant pour but de faciliter l'accès à la propriété en milieu rural sont encore à l'état embryonnaire au Québec (Guimond, 2009). En effet, la sensibilité accrue des acteurs locaux et la concertation de ces derniers font en sorte que ces projets voient le jour. Dans le concret, il est difficile de savoir si ces mesures ont eu les effets escomptés, puisque qu'aucune statistique ne vient les appuyer. Un tableau récapitulatif de ces exemples est présenté en Annexe 3.

Par ailleurs, le Centre local de développement (CLD) de La Matapédia, dans son mémoire sur les enjeux des municipalités dévitalisées, mentionne qu'il faudrait moduler le programme *Accès Logis* de la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) en rendant équitable le calcul d'aide financière au promoteur de façon proportionnel aux revenus par ménage. Selon eux, cela permettrait d'éviter que des projets de logements sociaux ne puissent voir le jour, cela en raison d'un manque de fonds (Centre local de développement de la Matapédia, 2007).

Il existe finalement des initiatives gouvernementales pour faciliter l'accès à la propriété plus spécifiquement en milieu rural. Au fédéral, le projet de loi C-288, adopté en 2010, prévoit un crédit d'impôt non remboursable pouvant aller jusqu'à 8 000 \$ pour les nouveaux diplômés travaillant en région (Guimond, 2009). Au Québec, ce projet de loi est destiné aux régions ressources, à savoir le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec, la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de Pontiac. Revenu Québec offre également un crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée. Ce crédit d'impôt peut atteindre 40 % du salaire admissible. Le

maximum est de 3 000 \$ par année et le montant cumulatif ne peut pas dépasser 8 000 \$ (Revenu Québec, 2011). Également, la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, dont il fut question au chapitre 2, prévoit des mesures dans le but de soutenir des projets pouvant contribuer au développement des communautés rurales (*ib.*). Enfin, Solidarité rurale du Québec a créé un carnet de route qui s'intitule *S'établir en milieu rural* pour faciliter l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants (*ib.*). Ce guide met en lumière les principales démarches afin de réaliser l'installation d'une famille en milieu rural et fournit des sources d'information pour y parvenir.

À la lumière de ce qui précède, il est possible de s'interroger sur la portée de toutes les mesures dont il fut question. En effet, les personnes interrogées dans ces municipalités ne semblent pas connaître l'impact réel de ces mesures sur le portrait démographique de leur municipalité, ni même sur le caractère attractif de ces dernières. Certaines de ces personnes prétendent même que cela n'aurait rien changé. Également, puisque la plupart des municipalités rurales du Québec semblent avoir adopté des mesures similaires, tout porte à croire qu'elles ne donnent pas l'effet escompté. D'un œil externe, les actions paraissent avoir été posées de façon ponctuelle, sans vision ou objectif fixe à long terme. Des actions structurantes et concertées seraient nécessaires, de même qu'une analyse quant à la portée de ces dernières.

### **3.2 Accueil, intégration et information**

Lorsque des personnes viennent s'établir dans une communauté rurale, tout doit être mis en œuvre pour bien les intégrer dans la municipalité dans une perspective de long terme. Cela est vrai, d'autant plus que les liens qui se tissent dans les milieux ruraux diffèrent largement de ceux que l'on retrouve en ville. Dans cette section d'accueil, d'intégration et d'information sont ainsi présentés des exemples de programmes instaurés dans des municipalités et qui visent à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants par le biais d'activités visant à enrichir leur réseau social et à développer leur sentiment d'appartenance.

Le premier exemple présenté est celui des MRC du Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine qui a pour objectif de permettre aux jeunes de la MRC d'enrichir leur réseau social et de renforcer leur sentiment d'appartenance au milieu. Pour se faire, des activités sont organisées et permettent aux participants d'en connaître davantage sur les caractéristiques de la région. Par exemple, des activités de dégustation de produits locaux; des jeux de connaissance de la région, une visite du Moulin des Pionniers de La Doré; une randonnée pédestre sur la Pointe-des-Pères et d'autres activités ont déjà été organisées (Destination Mauricie, 2009). Pour ce projet, plusieurs partenaires sont impliqués, à savoir le gouvernement du Canada, Place aux Jeunes des régions, le Carrefour jeunesse-emploi (CJE), la MRC Maria-Chapdelaine, celle du Domaine-du-Roy et l'organisme Stratégie MigrAction (*ib.*). Aucune personne de cette MRC n'a pu être rejointe pour traiter de la question.

Le deuxième exemple présenté est celui de la MRC du Haut-Saint-Laurent instauré en 2009 et qui a pour but d'attirer les médecins et les professionnels de la santé en région et de leur offrir un service d'accueil personnalisé. Pour se faire, un poste d'agent de promotion de la MRC du Haut-Saint-Laurent a été créé. Son rôle vise principalement à recruter les médecins et professionnels de la santé pour ensuite leur offrir un service adapté à leurs besoins (*ib.*). Les partenaires impliqués dans ce projet sont le CLD de la MRC du Haut-Saint-Laurent, le Centre de santé et des services sociaux (CSSS), la MRC du Haut-Saint-Laurent et certains organismes communautaires (*ib.*). Karine Bisson, agente de promotion de la MRC, mentionne que bien que le programme soit assez récent, des retombées positives se font déjà sentir dans la région. Également, un groupe de partenaires serait en train de développer un dépliant pour accroître leur publicité. (Bisson, 2011).

Le troisième exemple présenté est celui de la Ville de Thedford Mines. En 2000, la Ville ainsi que plusieurs autres partenaires ont eu l'idée de créer un comité des nouveaux arrivants. L'objectif visé était de souligner l'arrivée des nouveaux arrivants et de favoriser leur intégration, notamment en les informant sur les organismes et sur les services offerts sur le territoire (Destination Mauricie, 2009). Lors de l'arrivée d'une nouvelle famille, celle-ci est visitée par le conseiller municipal de son district. Une trousse d'accueil lui est

alors remise et contient des documents d'information sur la ville, sur les attractions de la MRC et des passeports pour des musées et autres endroits de la région (*ib.*). Les partenaires impliqués dans ce projet sont l'organisme Tourisme Amiante, le cégep de Thedford Mines, le carrefour Frontenac, la troupe de théâtre Les Cabotins, le musée minéralogique et minier, la Fédération des Âges d'Or du Québec (FADOQ), l'organisme Mégantic English-speaking Community et la Ville de Thedford Mines (*ib.*). Selon Carmen Jalbert-Jacques cette mesure est très appréciée chez les nouveaux arrivants de la ville (Jalbert-Jacques, 2011).

Le quatrième exemple présenté est celui de la MRC du Fjord-du-Saguenay où l'accueil, l'information et l'intégration des résidents ont été pensés avec les objectifs d'informer la population sur tout ce qui concerne le Bas-Saguenay, de permettre aux résidents des différents villages de se sentir moins isolés et de développer le sentiment d'appartenance de la population envers le Bas-Saguenay « *en propageant une vision positive du milieu pour conserver les jeunes familles et les jeunes diplômés dans la région* » (Destination Mauricie, 2009, p. 21). En 2004, l'idée s'est traduite par la création d'un journal régional, Le Trait d'Union, journal qui met en valeur les nouvelles et les réalisations du Bas-Saguenay dans le but de faire ressortir une image positive de la région et de créer des liens entre les villages. Les partenaires impliqués dans le projet sont le regroupement Action Jeunesse 02, le CLD du Fjord, la MRC du Fjord-du-Saguenay et le CJE (*ib.*). Aucune personne de cette MRC n'a pu être rejointe pour traiter de la question.

Le cinquième et dernier exemple présenté en termes d'accueil, d'intégration et d'information est celui de la Ville de Rimouski qui a mis en place un plan d'action 2008-2010 dont l'objectif est de développer un plan stratégique d'information qui vise à faire connaître les services offerts à la famille, tant au niveau municipal que régional (*ib.*). Cet objectif s'est traduit par plusieurs actions : l'inclusion d'une chronique pour les familles dans le bulletin municipal afin de s'assurer que les services contribuent à la promotion des actions à caractère familial, la sensibilisation des commerçants à l'installation d'équipements et à l'aménagement d'espaces spécifiques à la famille, la conception d'un guide d'accueil pour les nouveaux arrivants. Également, le projet offre annuellement une réception d'accueil pour les nouveaux arrivants et communique aux corporations de loisirs

des quartiers, les coordonnées de ces derniers (*ib.*). Les partenaires impliqués dans ce projet sont la Ville de Rimouski ainsi que plusieurs organismes et entreprises du milieu (*ib.*). Aline Blais croit que ces mesures ont des effets positifs pour les nouveaux arrivants mais aussi pour les étudiants postsecondaires qui sont nombreux à choisir leur université (Blais, 2011).

À la lumière des cinq exemples présentés précédemment, il est possible de constater que les actions entourant l'accueil, l'intégration et l'information des nouveaux arrivants veulent faire naître un sentiment d'appartenance aux gens du milieu, que ce soit par des activités d'intégration, des guides d'accueil, des bulletins municipaux ou autres. Dans le concret, ces efforts sont appréciés par les nouveaux arrivants dans les différentes régions ou municipalités. Par ailleurs, il est possible ici aussi de poser un regard critique quant aux mesures instaurées, puisque l'intégration de nouveaux arrivants ne se limite pas à un simple accueil. En effet, des mesures doivent les accompagner tout au long de leur intégration. Cela nécessite donc une planification à long terme, ce qui ne ressort pas des mesures analysées précédemment. Un tableau récapitulatif de ces exemples est présenté en Annexe 4.

### **3.3 Aide à l'établissement**

Les mesures visant l'augmentation démographique d'un territoire entourent également l'aide à l'établissement des nouveaux arrivants. Dans cette section d'aide à l'établissement sont ainsi présentés des exemples de programmes instaurés dans des municipalités, souvent sous forme d'aide monétaire.

Le premier exemple présenté est celui de la Ville de La Tuque. L'initiative a été lancée en 2009 et vise à inciter les gens à venir s'établir à La Tuque en plus de les aider à développer un réseau social. Premièrement, le projet permet aux gens de l'extérieur qui se déplacent dans le Haut St-Maurice pour une entrevue d'embauche de recevoir un remboursement fixe de 50 \$ pour leur déplacement, et ce, à deux reprises (Destination Mauricie, 2009). De plus, les nouveaux résidents reçoivent une aide financière pouvant atteindre 250 \$ relativement à

leurs frais de branchement de téléphone, d'Internet, du câble et de l'électricité. Finalement, ils peuvent choisir, plutôt que le remboursement des frais de déménagement, d'avoir des gratuités pour pratiquer un sport, un loisir ou une activité culturelle (*ib.*). Les partenaires impliqués dans cette initiative sont le Forum Jeunesse Mauricie, la Ville de La Tuque, la SADC du Haut St-Maurice et le CJE du Haut St-Maurice (*ib.*). Marc-Yvan Ranaud, coordonnateur du projet, mentionne que ce dernier est assez récent. Aussi la ville ne détient pas de statistiques quant aux effets de ces mesures. Cela dit, il y aurait en tout une vingtaine de nouveaux arrivants à La Tuque depuis le début du projet, ce qui, pour monsieur Ranaud est un très bon début (Ranaud, 2011).

Le deuxième exemple présenté est celui de la MRC Maria-Chapdelaine et de la MRC du Domaine-du-Roy qui fut lancé en 2006. Le projet des deux MRC, appelé *Bonus Bleuets* vise les jeunes âgés entre 18 et 35 ans et a pour objectif de créer des conditions favorables à l'établissement des jeunes dans cette région (Destination Mauricie, 2009). Le *Bonus établissement* offre un remboursement pouvant aller jusqu'à 700 \$ des frais relatifs à l'établissement (frais de branchement d'électricité, de téléphone, de télévision, première mensualité de logement, taxes foncières). Le *Bonus d'entrevue* offre un remboursement pouvant aller jusqu'à 300 \$ des frais reliés à une entrevue d'embauche à une personne de l'extérieur de la région (déplacements et repas). Le dernier, le *Bonus d'affaires*, offre pour sa part un remboursement des frais reliés à des démarches relatives au démarrage d'une entreprise dans la région par exemple auprès du CLD ou de la SADC, et ce jusqu'à concurrence de 300 \$ (*ib.*). Les partenaires impliqués dans ce projet sont la MRC Maria-Chapdelaine, la MRC du Domaine-du-Roy, le CJE du comté Roberval ainsi que l'organisme Place aux Jeunes (*ib.*). Aucune personne de cette MRC n'a pu être rejointe pour traiter de la question.

Le troisième exemple présenté est celui de la Ville de Saguenay et vise également une clientèle âgée entre 18 et 35 ans. L'initiative de la Ville est divisée en deux objectifs distincts. Le premier objectif veut créer des conditions favorables à l'établissement des jeunes à Saguenay par le biais de deux bourses également distinctes. La *Bourse MigrActive Entrevue*, défraie certains coûts pour une personne de l'extérieur qui vient passer une

entrevue pour un emploi offert, un stage de fin d'études ou encore pour venir rencontrer un conseiller en entrepreneuriat sur le territoire de la Ville de Saguenay. Le montant octroyé peut aller jusqu'à 125 \$ par entrevue, pour un maximum de 500 \$ par personne (*ib.*). La *Bourse MigrActive Établissement*, défraie certains frais d'ouverture de dossiers, tels que le téléphone et l'électricité, et ce, jusqu'à concurrence de 500 \$ (*ib.*). Les partenaires impliqués sont la Ville de Saguenay, le CJE Saguenay et l'organisme Place aux Jeunes Saguenay (*ib.*). Par ailleurs, le deuxième objectif vise à permettre aux nouveaux arrivants de mieux connaître le milieu. Cet objectif est divisé en trois actions. *Fjord en prime* offre une prime à l'établissement de 200 \$ (*ib.*). La pochette d'accueil offerte aux nouveaux arrivants et appelée *Outils d'accueil* contient toutes les informations relatives au milieu. Également, deux sites Internet ([sortezdelaville.com](http://sortezdelaville.com) ou [mrc-fjord.qc.ca](http://mrc-fjord.qc.ca)) leur permettent d'en apprendre davantage sur les municipalités des deux MRC (*ib.*). Finalement, *Avantages Saguenay* est un panier d'avantages commerciaux des commerçants de la région (*ib.*). Les partenaires impliqués sont l'organisme Place aux Jeunes du Saguenay, la Ville de Saguenay, la jeune Chambre de commerce du Saguenay et le CJE Saguenay (*ib.*). Aucune personne de la Ville de Saguenay n'a pu être jointe pour traiter de la question.

Le quatrième exemple présenté est celui de la MRC de Témiscouata et a été instauré en 2007. Il vise également les jeunes et a pour objectif de développer et de consolider l'intérêt qu'ont les jeunes de 16 à 35 ans pour la MRC en plus de contribuer à la rétention et à la migration des jeunes au Témiscouata. L'action se concrétise sous la forme de diverses bourses. La *Bourse entrevue* offre une aide de 200 \$ pour les personnes qui vivent un processus de recrutement avec un employeur du Témiscouata (*ib.*). La *Bourse bienvenue* encourage l'établissement des jeunes sur le territoire, en offrant un soutien financier de 1 000 \$ pour deux types de candidats : les nouveaux salariés qui viennent s'établir et travailler au Témiscouata et les entrepreneurs ou les travailleurs autonomes qui habitent et qui démarrent une entreprise au Témiscouata (*ib.*). La *Bourse stage de formation* offre la possibilité aux étudiants natifs du Témiscouata ou non de vivre une expérience de travail dans la MRC. La bourse est d'un montant de 250 \$ (*ib.*). Finalement, la *Bourse initiative jeunesse* veut reconnaître l'initiative et le sens de l'organisation de jeunes s'impliquant dans leur milieu. Pour recevoir une des bourses de 500 \$, les participants doivent former un

groupe d'au moins trois personnes et leur projet doit apporter une contribution aux municipalités visées ou à la MRC (*ib.*). De nombreux partenaires sont impliqués dans ce projet et notamment le CJE de Témiscouata, la MRC de Témiscouata, le Pacte rural témiscouatain, la commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et la Municipalité du Témiscouata (*ib.*). Sébastien Ouellette, agent de migration au carrefour jeunesse emploi, mentionne qu'il y a eu un engouement important au début du programme. Aussi, en 2010 de nouveaux partenaires se seraient impliqués dans le projet qui est prévu jusqu'à l'automne 2012. Jusqu'à maintenant, monsieur Ouellette précise que 250 personnes ont reçu des bourses et que plus de 50 % d'entre elles sont de la région et reviennent y vivre à la suite d'un départ de quelques années (Ouellette, 2010).

Le cinquième et dernier exemple présenté en termes d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants est celui de la municipalité de La Doré. L'objectif du projet de la municipalité est de freiner la décroissance démographique par le biais d'actions destinées aux 18 à 35 ans. Le volet *Nouveaux arrivants* offre le versement d'une somme de 1 500 \$ à toute personne qui achète ou construit sa résidence sur le territoire de La Doré, sous réserve de certaines conditions (Destination Mauricie, 2009). Le volet *Jeunes résidents âgés de 18 à 35 ans* prévoit un montant de 1 000 \$ à toute personne âgée de 18 à 35 ans qui achète ou construit sa résidence sur le territoire de la municipalité, sous réserve de certaines conditions (*ib.*). Le volet *Vente aux enchères de terrains résidentiels*, en vigueur jusqu'en septembre 2012, permet d'acheter des terrains résidentiels à l'enchère au prix de départ de 100 \$. L'acheteur s'engage alors à construire sa résidence, en conformité avec la réglementation municipale, dans l'année suivant l'acquisition du terrain (*ib.*). Finalement, le volet *Programme pour les nouveaux bébés* offre, grâce à un comité formé depuis 2003, des certificats-cadeaux et des prix pour les parents de nouveaux bébés (*ib.*). Dans ces initiatives, les partenaires impliqués sont la municipalité de La Doré et plusieurs commerces de la municipalité (*ib.*). Josée Bau de la municipalité de La Doré est très positive par rapport aux bienfaits de ce programme. En effet, depuis l'adoption de ces mesures, 30 nouveaux arrivants s'installent chaque année dans cette municipalité qu'elle qualifie de dynamique et cela est, selon elle, grandement attribuable à ces initiatives (Bau, 2011).



À la lumière des cinq exemples présentés précédemment, il est possible de constater que les actions entourant l'aide à l'établissement mettent l'accent sur la venue de jeunes dans les municipalités, cela afin de freiner la décroissance démographique et de mettre un peu de vie dans les villages. Concrètement, ces efforts semblent avoir porté fruit avec la venue de nouvelles personnes dans certaines municipalités ou régions. Évidemment, il y a plein d'autres exemples du genre au Québec. Un tableau récapitulatif de ces exemples est présenté en Annexe 5.

### **3.4 Exemples d'initiatives**

#### **3.4.1 Saint-Magloire**

La municipalité de Saint-Magloire a longtemps été aux prises avec un problème de dévitalisation. Jusqu'en 2003, une réflexion stagnante sur des solutions novatrices pour contrer la dévitalisation était en cours (Solidarité rurale du Québec, 2011). Durant plusieurs années, aucune action concrète ne voyait le jour et la problématique prenait graduellement de l'ampleur. Cependant, en 2003, les choses ont changé. En effet, une menace de fermeture s'est mise à planer sur l'école du village. Le Comité de réflexion sur l'avenir de Saint-Magloire adresse alors à la population ce qu'on peut appeler un ultimatum : « *Vous vous déplacez et vous vous impliquez ou alors c'est la fermeture de l'école et la mort lente du village!* » (ib.). Ce message, on ne peut plus clair, est entendu. La population du village s'est alors présentée en grand nombre aux réunions. Ces réunions étaient par ailleurs nombreuses. Plus de 50 bénévoles furent répartis en quatre sous-comités qui devaient et qui doivent encore travailler sur les thèmes suivants : l'école, le logement, les loisirs et la publicité. Plusieurs acteurs du milieu entrèrent alors en scène : le comité de relance lui-même, le conseil municipal, le CLD, des entrepreneurs et des gens d'affaires des environs (ib.). Tous se penchèrent sur un plan pour sauver l'école du village, mais aussi le village lui-même. Car la fermeture de l'école du village aurait impliqué notamment les conséquences suivantes : des emplois perdus, de longs trajets en autobus pour les enfants, un désintéret des professionnels pour s'établir à Saint-Magloire et donc une baisse des services de proximité. Ainsi, la mort lente du village suivrait son cours si rien n'était fait.

Le comité du logement avait pour but premier d'acheter quelques maisons pour les rénover et les offrir en loyer à des familles avec enfants à des prix abordables. L'idée était d'offrir des maisons en location à prix dégressif en fonction du nombre d'enfants dans la famille. Les maisons furent donc offertes en location à 325 \$ par mois si la famille a 2 enfants, 300 \$ par mois avec 3 enfants et 275 \$ par mois avec 4 enfants et plus (Municipalité de Saint-Magloire, 2007). Ainsi, il fallait attirer de nouvelles familles avec de jeunes enfants pour du même coup faire en sorte que suffisamment d'enfants se retrouvent sur les bancs d'école de l'établissement scolaire du village. Avec l'aide du Pacte rural, deux maisons furent achetées par la municipalité en 2004 puis une troisième en 2005. Ces maisons furent rénovées par des bénévoles du village et offertes en location aux prix mentionnés précédemment. Également, le comité de survie et relance Saint-Magloire offrait des baux avec option d'achat pour les trois maisons disponibles pour la location et dont le loyer est dégressif selon le nombre d'enfants (Solidarité rurale du Québec, 2011).

Le comité des loisirs est formé de personnes de tous les âges et a pour objectif de les réunir dans un projet commun. Le comité organise ainsi des activités pour les jeunes et moins jeunes afin de leur montrer qu'il est plaisant de vivre à Saint-Magloire (Municipalité de Saint-Magloire, 2007).

Le comité de publicité a pour mission de faire connaître le désir de la population de Saint-Magloire de voir augmenter son nombre de résidents permanents, d'informer les citoyens des démarches en cours et d'accueillir les nouveaux citoyens (*ib*). Ainsi, la relance de la municipalité a vraiment pris son envol lorsque le comité de publicité a communiqué avec un journaliste du journal « Le Soleil » de Québec. Une publicité en première page du quotidien a fait en sorte qu'en une semaine, Saint-Magloire a été débordée de demandes de gens intéressés à venir s'y installer (Solidarité rurale du Québec, 2011).

Pour sa part, le comité d'école a établi un contact avec la Commission scolaire afin de faire distinguer l'école par des couleurs locales avec le projet Forêt Habitée. Par ce projet, les terrains des Écoles de la Forêt Habitée, soit les écoles de Saint-Philémon, Saint-Magloire et

Buckland, peuvent offrir des activités éducatives dans la nature. De même, ces terrains servent aux autres écoles des commissions scolaires Côte du Sud et Beauce Etchemins (MRC Bellechasse et al., 2003., p. 11).

L'inventaire des maisons disponibles et le recensement des emplois offerts à proximité ont également été faits par les bénévoles. La population était prête à accueillir de nouveaux arrivants afin d'éviter la fermeture de l'école de la municipalité et la mort lente des autres services. La démarche a porté fruit puisque, dès la première année de cette « grande séduction », le village a compté 52 personnes de plus, dont 12 enfants (Solidarité rurale du Québec, 2011). Également, fort de l'appui du conseil municipal, le comité de survie et relance Saint-Magloire continue de plus bel son action : l'accueil des nouveaux arrivants est personnalisé. Entre autres, au cours d'un souper de bienvenue, on présente aux nouveaux venus une famille du village qui doit agir à titre de parrain. Tout est mis en œuvre pour que rapidement ils se sentent chez eux à Saint-Magloire (*ib.*). La démarche du Comité de Survie et Relance Saint-Magloire est saluée par le gouvernement du Québec, par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et dans l'édition canadienne du Time du 19 juin 2006 (*ib.*).

La mobilisation reste toujours vive à Saint-Magloire où le Comité de Survie et Relance est encore actif et a même mené à l'embauche d'une agente de développement. Deux nouveaux comités ont également été formés. D'une part, le comité de la Politique familiale a été constitué afin de sensibiliser les élus et les citoyens aux besoins des familles.

*« La politique familiale, ça faisait longtemps qu'on y pensait mais on n'aboutissait pas vraiment. La Grande séduction nous a fait prendre conscience de l'importance de penser aux personnes qui composent notre municipalité et de les valoriser, au lieu de penser seulement aux infrastructures. L'intégration des divers groupes d'âge aux activités de la municipalité nous paraissait une nouvelle priorité. Chaque groupe fait ses affaires de son côté, mais il n'y a pas de but commun. La politique familiale veut favoriser les échanges et les réalisations en collaboration avec les divers groupes de citoyens. » (Municipalité de Saint-Magloire, 2007)*

D'autre part, un comité de jeunes a également été mis en place. L'objectif de ce comité est de faire des activités pour les jeunes tout en amassant du financement pour les autres comités.

### **3.4.2 Notre-Dame-de-Ham**

La Municipalité de Notre-Dame-de-Ham est considérée comme dévitalisée selon l'indice de développement des municipalités établi dans la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*. Il n'y a pas d'école à Notre-Dame-de-Ham, pas de caisse populaire, plus de bureau de poste non plus. Selon la mairesse, Diane Lefort, dans un article parut en juillet 2010, les besoins de la municipalité sont criants (La nouvelle union, 2011a).

*« Nous n'avons plus aucun service de proximité, nous n'avons plus de dépanneur, même les services publics de base sont à leur plus bas niveau. La caserne de pompier est complètement désuète et le camion est en fonction, mais il est aussi très désuet ».* (ib.)

Pour l'instant, c'est la municipalité de Chesterville qui vient en aide au service d'incendie de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham. Madame Lefort a été élue sans opposition à la mairie de Notre-Dame-de-Ham, en novembre 2009. Cela dit, cette dernière s'impliquait bien avant cela dans des projets communautaires de la municipalité où elle réside depuis 1996 et appréhendait déjà depuis un moment la fermeture de certains services. Selon elle, si rien n'est fait, la dévitalisation de la municipalité va se poursuivre. *« Faut-il abandonner une municipalité dévitalisée, lâcher prise, abandonner la communauté? »* (ib.). Il y a à Notre-Dame-de-Ham, comme dans toute municipalité dévitalisée, de gros enjeux. Certaines familles sont tentées de partir parce qu'elles se trouvent éloignées des services de base. En effet, les citoyens doivent faire 30 kilomètres pour acheter de l'essence, un litre de lait ou se louer un film. Une ville dortoir n'a rien de dynamique, ni de stimulant, et n'enrichit en rien l'assiette foncière d'une municipalité. Par ailleurs, la mairesse ne voit pas la possibilité d'un regroupement avec d'autres municipalités comme une solution intéressante, notamment au nom du sentiment d'appartenance à un milieu (ib.). *« Est-ce que l'avenir passe par le regroupement de cinq villages tous pareils avec un Wal-Mart quelque part dans l'un d'eux? »* ironise-t-elle (ib.).

C'est ainsi que madame Lefort a présenté à sa population plusieurs projets de revitalisation, tels qu'une caserne d'incendie avec l'achat d'un camion de pompier neuf, un dépanneur station-service sous forme de coopérative, et un centre multifonctionnel. En juillet 2010, une séance extraordinaire du conseil municipal avait été convoquée dans le but de faire avancer le projet d'une coopérative de services. Cependant, une vingtaine de citoyens, ameutés par une conseillère dissidente, se sont présentés à la séance du conseil municipal avec des questions, en exprimant des craintes et des inquiétudes. Cela a fait en sorte de ralentir le processus en vue d'acquérir un immeuble destiné à voir naître une coopérative de village dans laquelle se retrouveraient un dépanneur, un poste à essence, un restaurant, un traiteur, et/ou plusieurs produits du terroir seraient en vente (*ib.*).

Plus récemment, soit en septembre 2010, la mairesse a invité monsieur René Beauregard, le maire de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, lors d'un brunch-conférence, à venir parler à la population de Notre-Dame-de-Ham sur des projets coopératifs de sa municipalité. Le maire a partagé son expérience sur plusieurs activités qui ont été mises de l'avant, dont la coopérative « Au cœur du village » pour des services de proximité (La nouvelle union, 2011b). Également, monsieur André Bellavance, député du Bloc Québécois, a été invité à l'événement. Plus de 110 personnes ont assisté à la conférence, permettant ainsi à la population de comprendre mieux les enjeux, les impacts et les retombées potentielles d'un tel projet (*ib.*).

Actuellement, l'achat d'un bâtiment en bordure de la route 161 pour le projet de coopérative, qui a déjà été opéré de façon commerciale, est prévu. Madame Lefort désire également la réalisation d'un centre multifonctionnel pour ses citoyens. Ce centre serait situé tout près de l'église, qui est elle-même en rénovation. D'autres projets sont dans la mire de cette femme dynamique : la réfection de l'ancien presbytère qui abrite déjà la bibliothèque, le centre administratif de la municipalité et de nombreux organismes. La mairesse espère que la municipalité puisse décrocher des subventions de sorte que la rénovation du bâtiment puisse se faire et ainsi rendre la bibliothèque accessible au rez-de-chaussée et offrir du même coup une aire d'entraînement pour les pompiers et les aînés. Par

ailleurs, l'arrivée d'un nouveau camion de pompier est attendue dans les prochains mois (*ib.*). Madame Lefort mentionne également ceci :

*« Notre-Dame-de-Ham est un beau village, mais nous étions sur le point de devenir un village dortoir. Mais je sens aujourd'hui que le vent va tourner. Il faut maintenant vivre ici, magasiner ici et penser localement. » (ib.)*

Cette dernière croit finalement que le caractère pittoresque du village et la spontanéité de ses habitants constitueraient des atouts pour faire de Notre-Dame-de-Ham un village d'accueil typique pour les touristes français. La mairesse voit grand pour son village. Pour elle, un projet en entraîne toujours un autre (La nouvelle union, 2011a).

### **3.4.3 Saint-Pierre-les-Becquets**

C'est en avril 2009 que l'épicier de Saint-Pierre-les-Becquets a pris sa retraite. Après 38 ans de loyaux services, Jean-Noël Mayrand a fermé les portes de son magasin. Il a laissé malgré lui les résidents de la municipalité sans aucun marché d'alimentation et avec un édifice commercial vide en son centre (Place aux jeunes en région, 2011). Comme à Notre-Dame-de-Ham, les résidents devaient dès lors parcourir 15 km pour trouver un marché d'alimentation. C'est alors qu'un constat inquiétant est apparu pour la mairie de la municipalité : le village compte en tout 1 200 résidents et quelques centaines de plus en été, la population est vieillissante et certains résidents n'ont pas les capacités physiques ou monétaires pour se déplacer à l'extérieur du village (*ib.*). Un comité fut ainsi mis sur pied pour étudier l'idée d'une coopérative d'alimentation à Saint-Pierre-les-Becquets.

Un rassemblement de 300 personnes eu lieu à l'église de la municipalité au printemps 2009 à l'initiative de la mairie. Jean-Guy Paré, maire de Saint-Pierre-les-Becquets, a expliqué le projet de coopérative alimentaire à l'assistance.

*« Le prix de la carte de membre a été fixé à 300 \$, ce qui n'est pas rien dans un village comme Saint-Pierre. Cette cotisation, que les membres ne paient qu'une seule fois, permet d'amasser une bonne mise de fonds. Assez pour ensuite obtenir des subventions et intéresser les bannières en alimentation à se lancer dans l'aventure. » (ib.)*

En tout, 370 cartes de membre ont été vendues, pour un montant de 111 000 \$ (ib). Pour beaucoup de résidents, l'achat de la carte de membre devenait un geste de solidarité communautaire.

*« Laisser partir l'épicerie, c'était mourir un peu [...] En créant une coopérative, le village peut renverser le mouvement de dévitalisation, l'épicerie recrée une dynamique économique, les citoyens ont accès à des services de proximité et ils en retirent une grande fierté. »* (La société d'aide au développement des collectivités de Nicolet-Bécancour, 2009)

Le maire abonde dans le même sens et croit que sans la création de la coopérative, Saint-Pierre-les-Becquets aurait été considérée comme une municipalité dévitalisée.

Actuellement, Saint-Pierre-les-Becquets ne se trouve pas sur la liste des municipalités dévitalisées de la province et compte sur la nouvelle épicerie pour s'en éloigner. Le bâtiment de l'ancien marché d'alimentation est toujours inoccupé. La coopérative a en main une somme suffisante pour pouvoir le rénover. Il est prévu que la coopérative emploie une vingtaine de personnes, dont un boucher à temps plein. Une boulangerie est également dans le projet, de même qu'une pizzeria-café où la tomate serait à l'honneur. En effet, *« il y aura, dans un avenir rapproché, des conserves de tomates de Saint-Pierre. Car le maire Paré veut aussi rendre à Saint-Pierre-les-Becquets le titre de capitale de la tomate. »* (La société d'aide au développement des collectivités de Nicolet-Bécancour, 2009)

#### **3.4.4 Saint-Élie-de-Caxton**

Le cas de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton en Mauricie est bien particulier. Comme le dit si bien sa « vedette », Fred Pellerin, *« Je suis né de village inconnu mais apprécié : Saint-Élie-de-Caxton. »* (Saint-Élie-de-Caxton, 2009b). C'est en 1997 que Fred Pellerin a commencé à sillonner les routes du Québec avec en bouche des anecdotes et des légendes de son village. Depuis, quatre recueils de contes ont été publiés. Ces derniers ont préalablement été racontés des centaines de fois à travers le Québec et, maintenant, ils le sont ailleurs dans le monde. De plus, l'un de ses contes a été adapté au cinéma avec le film

Babine, réalisé par le comédien Luc Picard. La première représentation a d'ailleurs eut lieu dans l'église du village en novembre 2008. Finalement, Fred Pellerin a « tricoté » deux albums, l'un avec son frère Nicolas et l'autre seul (*ib*). Depuis son jeune âge, il s'est imprégné des histoires du village et de ses anecdotes, développant ainsi une soif d'histoire. Aujourd'hui, c'est tout le Québec qui est imprégné des histoires de Saint-Élie-de-Caxton.

Autrefois village québécois anonyme, Saint-Élie-de-Caxton est devenu un village connu et reconnu grâce aux contes de Fred Pellerin. Sans avoir été considérée comme une municipalité dévitalisée, Saint-Élie était quand même aux prises avec des problèmes de démographie et d'exode des jeunes. Ainsi, il est d'une certaine façon possible d'affirmer que le village a connu une revitalisation par la culture. Le conteur a été leader dans son milieu. Petit à petit, les sentiments d'appartenance et de fierté des citoyens de sa municipalité se sont renforcés, faisant en sorte qu'ils s'engagent davantage dans la vie locale.

Aujourd'hui, la municipalité est prisée par les touristes et la vie communautaire y est particulièrement dynamique. En ce sens, le bureau touristique déborde d'attraits: le vieux Saint-Élie-de-Caxton, l'église, le musée « Nos Souvenances », la boutique de souvenirs et artisanat, la montagne du Calvaire avec vue panoramique, la traverse de lutins, la piste cyclable, le resto-gîte « Le Lutin marmiton » et le monument « Jos-Bine » Lachance (Saint-Élie-de-Caxton, 2009a). Également, des services sont offerts au bureau d'accueil touristique. Par exemple, une visite audio-guidée par laquelle toute personne peut effectuer une visite du village à pied, en auto ou à vélo avec la voix du célèbre conteur et de ses collaborateurs est possible (*ib*). De plus, la visite peut se faire en voiture avec un guide. Les dépliants touristiques locaux et régionaux font par ailleurs état des autres attraits et services proposés.

Ainsi, l'impact sur le village est bien réel sur le plan touristique et donc principalement pour les commerçants de la région, mais également sur le plan du sentiment d'appartenance à la communauté de la population; cet impact se traduit par une participation de cette dernière et des leaders locaux à la vitalité de Saint-Élie-de-Caxton.



Les exemples des municipalités de Saint-Magloire, de Notre-Dame-de-Ham, de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Élie-de-Caxton sont très inspirants autant pour les municipalités dévitalisées que pour des villes ou villages qui, sans être dévitalisés, semblent manquer de vie ou de solidarité intercitoyenne. Ils montrent que des mesures visant l'accès à la propriété, l'aide à la famille, l'accueil, l'intégration, l'information et l'aide à l'établissement des nouveaux arrivants, qui se traduisent souvent sous forme monétaire, ne suffisent pas en elles-mêmes. Les municipalités de Saint-Magloire, de Notre-Dame-de-Ham, de Saint-Pierre-les-Becquets et de Saint-Élie-de-Caxton, par des projets rassembleurs, par la mobilisation des leaders locaux et par la participation citoyenne, ont su prendre la voie de la prospérité. Dans ces exemples, il est également possible de constater que les sphères sociale et de la gouvernance viennent donner un équilibre aux municipalités, en les redressant dans leur sphère économique et en les menant vers la voie du développement durable. Voyons maintenant comment des projets en développement durable peuvent rendre cet équilibre encore plus complet et prometteur pour les municipalités dévitalisées, notamment en intégrant les aspects environnemental et culturel du concept.

#### **4 CONTRER LA DÉVITALISATION PAR DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le rapport Brundtland de 1987 définit le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » (United Nations, 1987). Également, la *Loi sur le développement durable* (LDD) adoptée par le législateur québécois en 2006 définit ainsi le développement durable :

*« S'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »* (LDD, art.2).

Il comprend ainsi trois sphères interdépendantes, à savoir le social, l'environnemental et l'économique. Finalement, et de manière plus globale, le Conseil international pour les initiatives écologiques locales définit le développement durable ainsi :

*« un développement qui procure des services économiques, sociaux et environnementaux fondamentaux à tous les habitants d'une communauté sans compromettre la viabilité des systèmes naturels, immobiliers et sociaux dont dépend la fourniture de ces services. »* (UMQ, 2010a)

Ainsi, la qualité de vie d'une population dépendrait en grande partie de la qualité de l'environnement naturel et social, et il faudrait en ce sens que les décideurs locaux fassent du développement durable un principe prioritaire. Le développement durable permet d'améliorer la qualité de vie d'une population tout en respectant l'écosystème et en protégeant la biodiversité. Également, il favorise le maintien de la population locale et peut aussi être un atout majeur en attirant de nouvelles populations sur leur territoire.

Dans ce chapitre, il sera question de la notion d'Agenda 21, qui représente un plan d'action en développement durable adapté aux caractéristiques d'un territoire donné, ainsi que les principales sphères du développement durable, soit le social, l'environnemental et

l'économique. Par ailleurs, les sphères de la culture et de la gouvernance seront également traitées comme quatrième et cinquième composantes connexes du développement durable. Finalement, des exemples d'initiatives qui se sont déroulées dans les secteurs Saint-Nom-de-Jésus et du quartier du Bassin dans l'arrondissement de Chicoutimi, ainsi qu'à Saint-Elzéar, à Saint-Adrien et à Saint-Camille seront présentés. Ces municipalités ont été choisies en raison de la vigueur de l'implication des leaders locaux et de la mobilisation de la communauté autour des projets de revitalisation.

#### **4.1 L'Agenda 21**

L'Agenda 21 est un programme international de mise en œuvre du développement durable pour le 21<sup>e</sup> siècle. Plus de 170 pays l'ont signé lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 et se sont engagés à l'appliquer (Gagnon, C., 2007). Le chapitre 28 de l'Agenda stipule que les collectivités territoriales ou municipalités se donneront un « Agenda 21<sup>e</sup> siècle local », donc un plan d'action en développement durable adapté aux caractéristiques de leur territoire, cela dans le but de favoriser l'émergence de communautés viables et durables (*ib.*). Cela dit, la définition de « l'Agenda 21<sup>e</sup> siècle local (A21L) » a évolué depuis 1992. En effet, il est maintenant reconnu comme un outil intégré de planification et de gestion territoriale avec en toile de fond le développement durable, et cela à l'échelle des collectivités territoriales ou des municipalités. Il est donc devenu un cadre d'action stratégique, une innovation dans la gouvernance territoriale (*ib.*). Voici d'ailleurs la définition du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) relativement à la notion d'Agenda 21 :

*« L'Agenda 21 local est un processus multisectoriel et participatif destiné à atteindre les buts de l'Agenda 21 au niveau local et au moyen de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan stratégique d'action sur le long terme, plan qui traite des enjeux locaux et prioritaires de développement durable » (ib).*

Cela dit, malgré les mesures gouvernementales mises en place dans différents pays favorisant la mise en œuvre des Agenda 21 et les financements existants, les objectifs de Rio sont à l'heure actuelle très loin d'être atteints. En presque 20 ans, seulement 6 500

agendas ont vu le jour dans le monde entier. De ce nombre, 80 % sont localisés en Europe du Nord (*ib.*). Par ailleurs, plusieurs pays en voie de développement, tels que le Brésil, le Costa-Rica, le Mexique et Cuba, favorisent ce mode de gouvernance territoriale. Ils sont soutenus par le « programme Habitat » des Nations Unies. En 2002, au Sommet de la Terre de Johannesburg, des maires de diverses municipalités qui y étaient réunis ont réaffirmé l'importance de cette démarche dans chacune de leur collectivité respective, en regard au contexte particulier de chacune d'elle (*ib.*).

Au Québec, c'est au début des années 2000 que les premières réflexions entourant la notion d'Agenda 21 ont débuté. Par exemple, et de façon non-exhaustive, de telles initiatives ont eu lieu à Baie-Saint-Paul, Lavaltrie, Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Colomban (Université du Québec à Chicoutimi, 2011). Il semble y avoir une certaine méconnaissance de ce qu'est un Agenda 21 au sein de la population et même chez les élus. Qui plus est, les difficultés avec lesquelles les municipalités doivent vivre quotidiennement, notamment avec des ressources financières limitées, mènent à penser que les priorités sont bien ailleurs pour les décideurs locaux. Également, l'absence d'une personne-ressource spécialisée en développement durable dans la plupart des municipalités ne favorise sans doute en rien l'adoption d'un Agenda 21. En effet, l'élaboration d'un tel plan d'action nécessite une mobilisation de plusieurs acteurs locaux, et cette mobilisation ne peut se faire que par le biais d'un leader ou d'un professionnel dans le domaine.

## **4.2 Les cinq sphères du développement durable pour contrer la dévitalisation**

### **4.2.1 Sphère sociale**

La sphère sociale du développement durable sous-entend une prise en compte des enjeux sociaux tels que la santé, la qualité de vie ou l'équité, par exemple dans un projet de revitalisation d'une communauté. Parmi les 16 critères du développement durable définis dans la LDD, quatre critères peuvent particulièrement être considérés sous l'angle social : la santé et la qualité de vie, l'équité et la solidarité sociales, l'accès au savoir et la participation et l'engagement (LDD, art.6).

En ce qui concerne le premier critère, il semble que la recherche d'une bonne santé et d'une qualité de vie de l'ensemble des individus soit centrale dans les préoccupations relatives au développement durable (CQDD, 2007, p. 6). Ainsi, dans un projet visant la revitalisation d'une communauté, il importe de se demander si cela aura pour effet d'améliorer la santé et la qualité de vie des individus de cette société.

Le critère de l'équité et de la solidarité sociale est étroitement lié au premier critère et doit donc être analysé parallèlement. En effet, une attention particulière doit être portée relativement à la répartition équitable de l'accès à la santé et à la qualité de vie ainsi qu'aux mesures favorisant une plus grande solidarité sociale (*ib*, p. 11). Ce critère repose sur le principe que les êtres humains sont égaux et qu'ils doivent bénéficier équitablement d'un droit à la santé et à la qualité de vie. Il peut être analysé en regard, par exemple, des mesures favorisant une solidarité intergénérationnelle, une certaine mixité sociale ou une aide aux groupes moins favorisés économiquement.

Par ailleurs, l'une des difficiles réalités auxquelles sont aux prises les communautés dévitalisées est le départ massif des jeunes vers des lieux d'études souvent éloignés de leur lieu de naissance, et le fait qu'ils ne reviennent souvent pas. En ce sens, la définition du critère de l'accès au savoir qui se retrouve dans la LDD apparaît comme très pertinente. Le critère de l'accès au savoir représente

*« Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective de la société civile à la mise en œuvre du développement durable (LDD, art.6, f) ».*

Ainsi, des lieux d'études ou de formation à proximité des communautés dévitalisées pourraient sans doute changer en partie le visage de ces dernières. En ce sens, le Centre régional d'initiatives et de formation en agriculture (CRIFA) est un très bel exemple. En effet, ce centre de formation professionnel est né d'un désir de développement régional, cela en concertation avec le milieu agricole de la région de l'Estrie. Il agit en étroite

collaboration avec le Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) (Commission scolaire des Hauts-Cantons, 2011).

L'objectif du critère de la participation et de l'engagement est de favoriser une participation et un engagement citoyens, comme il fut traité au chapitre 2 du présent document. Cette participation et cet engagement doivent permettre de faire ressortir une vision concertée du développement de la communauté, ainsi que des opinions et des choix éclairés favorables à l'amélioration de la qualité de vie des communautés.

#### **4.2.2 Sphère environnementale**

La sphère environnementale vise à analyser la durabilité écologique, c'est-à-dire :

*« le maintien de conditions écologiques à l'intérieur desquelles les espèces et les écosystèmes peuvent continuer leur évolution et maintenir le niveau des services écologiques qu'ils rendent à l'humanité » (Villeneuve, 2007, p. 5).*

L'application du principe de développement durable soulève divers enjeux environnementaux par rapport à l'occupation, à l'habitation et au développement dynamiques et durables du territoire tels que la conservation des ressources naturelles (forestière, agricole, piscicole); la protection de l'environnement et de la biodiversité; la gestion par bassin versant; l'adaptation aux changements climatiques; la création d'aires protégées; la gestion des matières résiduelles et la problématique des transports (UMQ, 2010a). Parmi les 16 critères du développement durable définis dans la LDD, trois critères peuvent particulièrement être considérés sous l'angle environnemental : la protection de l'environnement, le respect de la capacité de support des écosystèmes et la préservation de la biodiversité (LDD, art.6).

Le premier critère, celui de la protection de l'environnement nécessite peu d'explications. Il implique qu'un développement doit se faire dans le respect de la nature (eau, air, sol, faune, flore et tout autre organisme vivant) pour que ce développement puisse être qualifié de

durable (CQDD, 2007, p. 16). Ainsi, un projet visant la revitalisation d'un milieu devrait se faire avec le moins d'impacts négatifs possible sur l'environnement biophysique.

Le critère du respect de la capacité de support des écosystèmes a pour objectif d'agir dans le respect de la capacité de support des écosystèmes touchés et d'éviter de dépasser le seuil au-delà duquel l'équilibre du milieu serait altéré de façon permanente. Il est par ailleurs possible de s'interroger sur l'application de ce critère, car la notion du « seuil » à respecter est difficile à évaluer selon les circonstances. Ainsi, il s'agit d'un concept relatif à la gestion des ressources renouvelables et les rejets dans le milieu (CQDD, 2007, p. 51).

Finalement, le critère de la préservation de la biodiversité a pour objectif de « *permettre le maintien de la diversité biologique et accorder une attention particulière aux espèces et aux écosystèmes rares et fragiles* » (*ib.*, p. 48). Ainsi, une municipalité mettant sur pied un projet de revitalisation doit, en fonction de ce dernier critère, s'interroger à savoir si le projet envisagé affecte une espèce ou un écosystème en particulier. Ces situations sont susceptibles de concerner davantage les espèces déjà menacées ou vulnérables au Québec.

### **4.2.3 Sphère économique**

Cette sphère sous-entend une croissance économique et un progrès technologique, lesquels engendrent nécessairement l'exploitation de ressources naturelles. Dans un souci de développement durable d'une communauté, la croissance économique liée à un projet de revitalisation ou à un projet communautaire doit permettre de minimiser les atteintes à l'environnement tout en favorisant l'évolution sociale des collectivités (MDDEP, 2007). Parmi les 16 critères du développement durable définis dans la LDD, quatre critères peuvent particulièrement être considérés sous l'angle économique : l'efficacité économique, la production et la consommation responsables, la notion de pollueur payeur et celle de l'internalisation des coûts (LDD, art.6).

Le premier critère, l'efficacité économique, réfère au principe selon lequel le système économique répond de façon effective et profitable aux besoins de la communauté locale et de la société.

*« Dans le cadre du principe d'efficacité économique, l'utilisateur peut s'interroger à trois niveaux. Premièrement, sur la rentabilité économique à court terme de l'option envisagée, deuxièmement sur son potentiel d'assurer une prospérité économique (moyen et long termes) et troisièmement sur le potentiel de cette activité économique d'assurer le progrès social et de satisfaire aux objectifs de développement. » (CQDD, 2007, p. 21)*

La notion de production et de consommation est au cœur des problèmes environnementaux, sociaux, politiques et économiques actuels. Aussi, l'objectif du critère de la production et de la consommation responsable est de favoriser des modes de production et de consommation qui tiennent compte de leurs impacts sur l'environnement naturel, ainsi que ceux qui protègent la capacité des humains à répondre à leurs besoins. Ce critère est également particulier, puisqu'il aborde un aspect de responsabilisation dans les besoins des individus quant à leur consommation. Par exemple, un achat local dans une communauté peut être qualifié de « consommation responsable » puisqu'il favorise l'économie locale et que les impacts environnementaux pour sa production et son transport sont nécessairement moindre.

Le troisième critère est celui de pollueur payeur. Il est ainsi défini dans la LDD :

*« Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci. » (LDD, art.6, paragr. o)*

Ce critère réfère donc aux coûts payés par l'utilisateur pour compenser une pollution physique comme les crédits carbone. Il comprend également des amendes ou frais gouvernementaux associés aux impacts environnementaux (CQDD, 2007).

Le quatrième et dernier critère est celui de l'internalisation des coûts. Il est ainsi défini :



*« La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation ou disposition finale. » (LDD, art.6, paragr. p)*

La notion d'internalisation renvoie donc au concept d'externalités, c'est-à-dire les conséquences sociales et environnementales d'un produit ou d'un service (CQDD, 2007).

#### **4.2.4 Sphère culturelle**

Selon l'UMQ, la dimension culturelle doit être prise en considération dans les principes du développement durable, puisque tout comme les dimensions sociale, économique et environnementale, elle améliore la qualité de vie d'une communauté. (UMQ, 2010a). Parmi les 16 critères du développement durable définis dans la LDD, un seul critère peut être considéré sous l'angle culturel : la protection du patrimoine culturel (LDD, art.6). Le patrimoine culturel représenterait ainsi l'identité et les valeurs d'une société (*ib.*, paragr. k). Or, le sentiment d'appartenance de la population face à sa communauté est déterminant dans le désir de s'établir à long terme dans un lieu donné, ainsi qu'au niveau de l'implication sociale des citoyens. Également, le patrimoine bâti constitue un ensemble de paysages et de lieux qui reflètent l'histoire et les valeurs d'une population. Aussi, un projet de revitalisation doit-il prévoir la protection de ces lieux et paysages par des mesures concrètes.

Par ailleurs, c'est en 2004 que Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), une organisation regroupant des villes du monde entier, a adopté l'Agenda 21 de la culture. Ce document représente le premier de la sorte à caractère mondial qui établit les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur de la culture. Il a été approuvé par des villes et des gouvernements locaux du monde entier qui désiraient s'engager en faveur des droits de l'homme, de la diversité culturelle, du développement durable, de la démocratie et de la création de conditions pour la paix (CGLU, 2004). L'approbation eu lieu le 8 mai 2004 à Barcelone, lors du quatrième Forum des Autorités Locales pour l'Inclusion Sociale de Porto Alegre, dans le cadre du premier Forum Universel des Cultures (*ib.*). En 2004, environ 300 villes et gouvernements locaux ont adhéré à

l'Agenda 21 de la culture. Un nombre croissant de villes et de gouvernements locaux du monde entier y adhèrent depuis année après année.

L'Agenda 21 de la culture repose sur 16 principes qui seront ici brièvement énumérés et tirés du document officiel, cela dans le but de comprendre mieux les buts et fondements de cette démarche :

- La diversité culturelle est le principal patrimoine de l'Humanité;
- Il existe de fortes analogies politiques entre les questions culturelles et les questions écologiques, du fait que la culture et l'environnement sont des biens communs de l'humanité;
- Les gouvernements locaux reconnaissent que les droits culturels font partie intégrante des droits de l'Homme;
- Les gouvernements locaux s'affirment comme des acteurs mondiaux de premier ordre dans la défense et la promotion des droits de l'Homme;
- Le développement culturel repose sur la multiplicité des acteurs sociaux;
- L'incontournable nécessité de créer des conditions favorables à la paix doit être au cœur des stratégies de développement culturel;
- Les villes et les territoires locaux sont un cadre privilégié pour une construction culturelle en constante évolution et constituent des espaces de diversité créative, où la confluence des différences (origines, points de vue, âges, sexes, ethnies et classes sociales) permet l'épanouissement personnel intégral;
- La cohabitation dans les villes implique la responsabilité conjointe des citoyens, des forces vives et les gouvernements locaux;
- Le patrimoine culturel tangible et intangible est le témoignage de la créativité humaine et le substrat de l'identité des peuples;
- L'affirmation des cultures ainsi que l'ensemble des politiques mises en œuvre pour leur reconnaissance et leur viabilité constituent un facteur essentiel du développement durable des villes et des territoires, sur les plans humain, économique, politique et social;
- Les politiques culturelles doivent trouver un point d'équilibre entre les intérêts publics et privés, entre la vocation publique de la culture et son institutionnalisation;

- Évaluer correctement l'ensemble des apports de la création et de la diffusion des biens culturels – amateurs ou professionnels, de nature artisanale ou industrielle, individuelle ou collective – devient, dans le monde contemporain, un facteur décisif d'émancipation, de garantie de la diversité et, par conséquent, une conquête du droit démocratique des peuples à affirmer leur identité dans les relations entre les culturel;
- L'accès à l'univers culturel et symbolique dans tous les moments de la vie, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, constitue un facteur essentiel pour la formation de la sensibilité et des capacités d'expression, ainsi que pour la coexistence harmonieuse et pour la construction de la citoyenneté;
- L'appropriation de l'information et sa transformation en savoir par les citoyens est un acte culturel;
- Le travail est un des principaux espaces de la créativité humaine;
- Les espaces publics sont des biens collectifs qui appartiennent à tous les citoyens (*ib*).

Au Québec, c'est en septembre 2010 que la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, madame Christine St-Pierre, a fait l'annonce d'une démarche collective pour permettre à la province de se doter, d'ici l'été 2011, d'un Agenda 21 de la culture, sur la base des principes précédemment énumérés. Il est devenu important de faire en sorte que la culture soit considérée un important *facteur de créativité, de qualité de vie et d'innovation qui favorise la croissance et l'emploi* (Portail Québec, 2011a). L'objectif gouvernemental dans cette démarche d'Agenda 21 de la culture est de faire reconnaître la culture comme une dimension fondamentale du développement durable au sein de la société québécoise. La culture doit apparaître au cœur des priorités de tous les niveaux de gouvernement, notamment en raison de son influence positive sur l'accès à la connaissance et sur l'intégration sociale. Pour y arriver, plusieurs groupes de divers horizons seront associés à la définition des paramètres de cet Agenda 21 de la culture qui sera propre au Québec. D'après la ministre de la Culture, l'Agenda 21 de la culture québécois est

*« un instrument appelé à remplir une mission cruciale quant à notre capacité d'agir collectivement pour ancrer la culture comme dimension essentielle du développement de la société québécoise. Il permettra d'écrire un nouveau chapitre de la politique culturelle québécoise. »* (Portail Québec, 2011b)

L'élaboration de cet Agenda 21 de la culture sera l'action principale du *Plan d'action de développement durable (2009-2013)* du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (*ib*).

#### **4.2.5 Sphère de la gouvernance**

Il importe par ailleurs de préciser que les critères du développement durable définis dans la LDD n'ont pas tous été abordés. En effet, les critères de prévention, de précaution, de partenariat et coopération intergouvernementale et de subsidiarité sont considérés dans le présent document comme relevant davantage d'une sphère de gouvernance. En effet, la gouvernance est considérée comme un aspect incontournable du développement durable, notamment en raison de son caractère déterminant par rapport aux impacts économiques, sociaux et environnementaux d'un acte de gouvernance donné. Ainsi, la gouvernance, au même titre que l'économie, le social, l'environnemental et le culturel, est perçue comme une assise de la société. Le concept de gouvernance peut être défini de diverses façons. Cela dit, il désigne généralement les règles, les processus et les comportements qui influencent le processus de prise de décision et l'exercice des pouvoirs de l'État ou d'un organisme public (UE, 2007). Ce concept doit aussi prendre en considération ses principales finalités, dont la démocratie et les droits de l'homme, ou encore la confiance du public dans les institutions gouvernementales ou publiques (OCDE, 2001). Qui plus est, en matière d'aménagement municipal ou de revitalisation, *« la gouvernance locale recouvre des mécanismes de coordination et d'action collective qui permettent de mobiliser un ou des champs d'interaction entre des acteurs de nature variée »* (Bertrand, 2004). De ce fait, la notion de proximité des organisations municipales face aux enjeux et aux parties prenantes concernées par un projet de revitalisation prend également tout son sens avec la sphère de la gouvernance.

### 4.3 Quartiers dévitalisés dans l'arrondissement de Chicoutimi

Le quartier Saint-Nom-de-Jésus et le quartier du Bassin sont tous deux des territoires situés dans l'arrondissement de Chicoutimi, l'un des trois arrondissements de la Ville de Saguenay. Dans cette région du Québec éloignée des grands centres, plusieurs quartiers et municipalités sont aux prises avec des problématiques de dévitalisation. Dans le but d'aider à redresser la situation, la Société d'intervention urbaine (SIU) Chicoutimi-Jonquière met en œuvre des interventions en développement économique communautaire et en développement durable dans certains quartiers de la région.

*« Le développement économique communautaire et le développement durable apparaissent comme des formes de développement qui permettent à ces communautés dévitalisées de reprendre leur destin en main, et ce, tant au plan social, économique et environnemental. » (Tremblay, 2008)*

Ainsi, les liens entre le développement durable et le développement économique communautaire apparaissent, à la lumière des expériences vécues par la SIU Chicoutimi-Jonquière, comme étant importants. En effet, ils permettent d'améliorer la qualité de vie et la qualité de l'environnement des quartiers dévitalisés, de favoriser la prise en charge du milieu et de développer des projets économiques liés à l'amélioration sociale ou environnementale (*ib.*). Par exemple, l'aménagement de circuits piétonniers, de jardins communautaires, de pistes cyclables ou de sentiers boisés urbains sont autant de modèles de projets à caractère écologique qui contribuent à l'aménagement et au développement durable des quartiers dévitalisés, tout en favorisant la qualité de vie de la population locale, et même l'attractivité de ces endroits d'un point de vue touristique ou autre.

Également, les interventions de la SIU Chicoutimi-Jonquière dans les quartiers dévitalisés se basent sur plusieurs aspects liés à la notion d'Agenda 21 dont il fut question précédemment. Ainsi, ces interventions tendent à prendre en compte toutes les dimensions du développement durable, à savoir le social, l'environnemental et l'économique (*ib.*). De plus, la SIU Chicoutimi-Jonquière désire que ses interventions se déroulent par le biais d'un processus participatif. En ce sens, la mobilisation des citoyens et citoyennes et de l'ensemble des acteurs d'un territoire est sollicitée. L'action de la SIU Chicoutimi-

Jonquière est territoriale, puisqu'elle se limite aux quartiers et aux secteurs en dévitalisation des arrondissements de Chicoutimi et de Jonquière.

#### **4.3.1 Secteur Saint-Nom-de-Jésus**

Le quartier Saint-Nom-de-Jésus est un petit territoire situé dans l'arrondissement de Chicoutimi. Ce quartier compte en tout environ 1 400 personnes et connaît plusieurs symptômes d'une dévitalisation de plus en plus criante. En effet, ce quartier voit ses services disparaître les uns après les autres. Entre autre, il y a eu la fermeture de l'école et de l'église du quartier. De plus, le pourcentage de personnes à faible revenu s'élève à 32,6 %, la population y est vieillissante et on y retrouve plusieurs habitations désuètes et une zone d'habitation à loyer modique (HLM) (*ib.*).

C'est ainsi que la SIU Chicoutimi-Jonquière a amorcé une mobilisation de la population de ce quartier qui s'est concrétisée par la création du comité « Moulinois ». Ce comité citoyen a été mis sur pied à la suite d'une assemblée de quartier. Lors de cette assemblée, plusieurs propositions d'aménagement durable ont été lancées dans le but d'améliorer la qualité de vie et de provoquer un nouvel engouement pour ce quartier situé en bordure du Saguenay. Par exemple, des projets d'aménagement d'une traverse piétonnière et cyclable, le renforcement d'une pente à l'arrière de la zone d'HLM, la plantation d'arbres et l'aménagement de sentiers dans le parc de la rivière du Moulin ont été élaborés par le comité des Moulinois. Au départ, les propositions du comité ont été accueillies froidement par le conseil municipal en place. Cependant, lors des élections municipales dans cette région qui se sont déroulées en octobre 2009, le candidat indépendant dans le district 15, Stéphane Dufour, disait vouloir développer, avec la population du secteur, un projet de quartier modèle et expérimental en développement durable (LBR.ca, 2011). Ce dernier a d'ailleurs été élu le 1<sup>er</sup> novembre 2009 et a amorcé une démarche de développement durable dans le quartier en collaboration avec le comité « Moulinois » (La campagne de Stéphane Dufour en action, 2009).

### 4.3.2 Secteur du quartier du Bassin

Par ailleurs, dans le quartier du Bassin, situé dans le même arrondissement, la SIU a également mobilisé la population par une assemblée publique qui a donné naissance en 2005 à un comité nommé les « Fous de Bassin ». Ce comité a développé un projet de plantation de rosiers dans le but d'en faire l'emblème floral du quartier. Également, un projet d'aménagement de jardin communautaire est présentement en phase d'élaboration (Tremblay, 2008).

Dans ces deux exemples, les projets touchant l'aménagement durable des quartiers ont représentés des façons pour la population de travailler à l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier. En ce sens, Marcia Nozick, organisatrice communautaire et écologiste bien connue dans l'Ouest du Canada affirme que

*« Ce sont les personnes qui vivent dans un quartier ou un village qui se préoccupent de la qualité de l'air qu'elles respirent et de l'eau qu'elles consomment, de la sécurité et de tous les aspects de la vie. Ce sont elles qui sont les mieux placées pour sauvegarder et protéger leur milieu. » (ib.)*

### 4.4 Saint-Elzéar

La municipalité de Saint-Elzéar est située au cœur de la région de Chaudière-Appalaches à quelques minutes au sud des ponts de la Ville de Québec. Pour contrer sa descente vers une situation de dévitalisation, la municipalité s'est associée à CONTACT avec comme projet de construire une maison écologique (Écohabitation.com, 2011). CONTACT est un organisme sans but lucratif (OSBL) qui se définit comme un « *laboratoire de développement durable [...] qui œuvre dans la transformation des ressources naturelles, dans l'innovation vers des solutions vertes et dans le tourisme durable* » (CONTACT, 2011). Il offre des produits et des services accessibles notamment en écoconstruction, en écosolutions et en écotourisme. Ainsi, le projet de construction d'une maison écologique devait avoir un caractère à la fois éducatif et social. De plus, elle devait être bâtie en diminuant l'empreinte environnementale du projet et en optimisant le confort et le caractère abordable de ce dernier. Également, ce projet devait permettre la création d'un milieu de

stage rural permettant à des jeunes de se former dans différentes spécialités recherchées en milieu rural, et notamment en écoconstruction et en agriculture biologique. Les partenaires du projet souhaitaient ainsi que les entreprises de la région puissent bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée, afin d'amorcer un virage vers un développement économique plus durable. Le projet devait amener deux emplois permanents et plusieurs emplois temporaires (Écohabitation.com, 2011).

Afin de concrétiser cette construction d'une écochaumière éducative, la municipalité de Saint-Elzéar et l'organisme CONTACT ont participé au concours lancé par Pepsi « *Projet Ici c'est mieux* » qui se déroulait à l'échelle du Canada dans le but d'obtenir le financement nécessaire à l'amorce du projet. Il y a 300 projets qui se sont vus offrir des bourses, mais le projet de Saint-Elzéar n'a pas recueilli suffisamment de votes du public (Écohabitation.com, 2011).

Ainsi, madame Mélanie Guérette, directrice de CONTACT signature, a été contactée afin de savoir si le projet avait quand même été réalisé. Cette dernière a affirmé que le projet n'avait jamais vu le jour, principalement en raison d'un manque de financement. Par ailleurs, madame Guérette a mentionné que rien ne dit que dans un avenir rapproché, un tel projet ne verra pas le jour sous une autre forme à Saint-Elzéar (Guérette, 2011).

#### **4.5 Saint-Adrien**

La municipalité de Saint-Adrien est située entre Sherbrooke et Victoriaville. Saint-Adrien n'est pas considérée comme une municipalité dévitalisée au sens de l'indice de développement des municipalités établi dans la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*. Cela dit, cette municipalité connaît tout de même des signes de dévitalisation tels que la décroissance démographique et le vieillissement de la population (Canoe.ca, 2010). C'est ainsi qu'afin d'augmenter la démographie du village et d'assurer le maintien des services de proximité, deux promoteurs, Dominique Boudreau, d'EkoHabitat Construction et Gilles Pellerin, propriétaire de 800 acres en milieu boisé, se sont associés en 2010 pour mettre en place un concept de développement domiciliaire écologique. EkoHabitat Construction est



une entreprise de construction qui se spécialise dans la conception et la réalisation de bâtiments écologiques. Ses services s'orientent vers trois axes, à savoir la conception, l'accompagnement et la gestion de projets verts; la réalisation clef en main ou en partie de bâtiments; et la préfabrication de composantes architecturales ou structurales (*ib*).

Le développement domiciliaire proposé à Saint-Adrien, appelé « Espace-Nature Petit Ham » est encadré par une charte écologique qui définit les milieux naturels à préserver ainsi que les aspects écologiques et architecturaux à respecter. À l'heure actuelle, quatre maisons ont été construites et deux refuges sont en place près d'une rivière. Les résidents de ce quartier écologique auront accès à des sentiers de randonnée pédestre, de ski de fond de raquette et même d'équitation. De plus, ils pourront aussi faire du canot sur la rivière, patiner en hiver et même faire l'ascension de la « Côte à chevreux » pour admirer la vue.

D'un point de vue financier, la réalisation du projet domiciliaire « Espace-Nature Petit Ham » repose sur la participation de plusieurs acteurs. Premièrement, le Centre local d'emploi d'Asbestos a accordé une aide dans le cadre de la mesure Soutien au travail autonome à l'entreprise EkoHabitat Construction. Deuxièmement, le CLD des Sources a contribué à l'essor de l'entreprise par son fonds Jeunes Promoteurs, par son Fonds en développement durable et par son Fonds Commerce et service. Troisièmement, la Caisse Desjardins des Métaux blancs a contribué au projet avec une subvention en développement durable. Finalement, en ce qui a trait au développement domiciliaire « Espace-Nature Petit Ham », le CLD des Sources a soutenu le projet par le biais d'un Fonds Soutien à l'émergence de projets (Mes sources, 2010).

Selon les promoteurs du projet, « *Les caractéristiques écologiques du projet et le type d'acheteur qui s'établira, favoriseront l'essor d'une culture de citoyens plus responsables et soucieux de l'environnement* » (Canoe.ca, 2010). Également, une emphase est mise sur la réduction des coûts de développement, cela afin d'assurer que les terrains soient accessibles aux jeunes ménages (Portail mes sources, 2010). Par ailleurs, le maire de la municipalité, Pierre Therrien, constate l'engouement de la population pour ce projet. Pour lui, ce projet permettra d'inverser la tendance démographique, favorisant ainsi le renforcement des

services de proximité. Fier de sa municipalité, il affirme « *qu'à Saint-Adrien, on a beaucoup à offrir à ceux qui recherchent une qualité de vie exceptionnelle, un paysage magnifique, un environnement hors de l'ordinaire, propre et accueillant* » (ib). Pour sa part, Jacques Hémond, préfet de la MRC des Sources et président du CLD des Sources, pense pour sa part que le projet domiciliaire « Espace-Nature Petit Ham » montre un bel exemple d'entreprises innovantes sur leur territoire et qu'il permettra de contrer l'exode rural par une offre d'établissement dans un site enchanteur, où l'environnement et la qualité de vie sont prioritaires.

Le projet domiciliaire « Espace-Nature Petit Ham » présente ainsi un bel exemple de projet où le développement durable est une solution concrète à un problème de dévitalisation.

#### **4.6 Saint-Camille**

Saint-Camille est une municipalité située en Estrie. Selon Sébastien Cloutier, conseiller en recherche et politiques de la FQM, cette dernière serait exemplaire par son dynamisme et l'engagement de ses citoyens (Le Devoir, 2008). Le maire de Saint-Camille, dans un article parut dans le journal Le Devoir en 2008, se rappelle par ailleurs ce qui suit :

*« Au début des années 80, on a pris conscience que ça allait mal [...] La population était passée de 1100 à 450 personnes. Nous perdions le cordonnier, la boulangerie, etc. Quand le magasin général a été mis en vente, un groupe de citoyens s'est constitué dans le but de le racheter et de lui redonner une vocation collective » (ib.).*

En 1988, un comité de citoyen appelé le « Groupe du Coin » a acheté l'ancien magasin général du village (MAMROT, 2009a). Le groupe voulait alors préserver cet établissement qui est situé au cœur du village et, du même coup, créer un lieu de rencontre pour les citoyens du village. Le comité a obtenu de l'aide financière de divers organismes tels Emploi-Québec et le Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Asbestos (ib). Il a quand même fallu quelques années pour que le premier projet se concrétise. Depuis quinze ans maintenant, *Le P'tit Bonheur de Saint-Camille* est un lieu de rassemblement pour la population, tant sur le plan communautaire que culturel. *Le P'tit Bonheur* est un centre

multifonctionnel qui abrite, entre autres, une salle de spectacle, une cafétéria et une galerie d'art. Il offre également d'autres services tels qu'une « popote roulante » et un accès à Internet. « *Nous avons créé un lieu de rencontre pour tous les groupes d'âge de Saint-Camille et de la région* », mentionne M. Laroche, président du *P'tit Bonheur* (ib). Ce lieu comprend deux volets, l'un culturel et l'autre communautaire. Le volet culturel se manifeste particulièrement dans la salle de spectacle où de nombreux artistes ont franchi les planches. Pour sa part, le volet communautaire se manifeste de différentes façons. Par exemple, plusieurs services alimentaires ont été mis en place, dont la « popote roulante », un service de livraison de repas pour personnes âgées, la pizza le vendredi et un petit-déjeuner le dimanche. Une centaine de bénévoles travaillent au bon fonctionnement de ces activités (ib).

Aussi, plusieurs projets de coopératives ont vu le jour à Saint-Camille. En janvier 2000, *La Corvée, Coopérative de Solidarité en Soins et Services de Saint-Camille* a été créée. Cet OSBL offre une multitude de services et a mis sur pied une coopérative d'habitation en mai 2000. Également, *La Coopérative de Solidarité en Soins et Services de Saint-Camille*, offre diverses activités ainsi que des soins de santé pour les aînés (ib).

Par ailleurs, deux projets ont été mis sur pied pour attirer de jeunes familles à Saint-Camille. Dans le premier projet, un lot a été divisé en 25 terrains d'une superficie variant entre 4 et 18 acres. Les futurs acheteurs devaient assumer les coûts de l'ouverture des chemins et de l'installation de l'électricité et devaient mettre sur pied un petit projet en agriculture ou en foresterie, cela dans le but de favoriser leur enracinement à Saint-Camille. Le second projet s'est formé autour d'une autre coopérative, *La Clé des champs*. Cette coopérative exploite une grande superficie vouée à l'agriculture biologique. Huit terrains bordent celui de la coopérative, dont deux occupés par une coopérative d'habitation (Le Devoir, 2008).

Ainsi, Saint-Camille apparaît comme une petite municipalité assez particulière par son dynamisme et l'engagement de ses citoyens. En 2006, Bernard Cassen, journaliste au journal *Le monde diplomatique*, a écrit ce qui suit au sujet de Saint-Camille :

*« Derrière elle, on trouve les personnalités, souvent fortes, de quelques individus visionnaires, déterminés à assurer la survie de leur communauté, personnellement désintéressés, capables d'imaginer des solutions sortant des sentiers battus et de saisir au vol toutes les occasions. » (Le monde diplomatique, 2006)*

Pour le journaliste, si on voulait résumer en quelques mots cette municipalité, on parlerait de cohésion sociale, territoriale et surtout intergénérationnelle ; de développement durable ; de relocalisation de l'économie ; d'éducation populaire ; de démocratie participative ; de capacité permanente d'innovation et de créativité ; de priorité à la culture ; d'internationalisme... (*ib*). Voilà donc toute la beauté et la force de Saint-Camille. D'ailleurs, la municipalité fait présentement l'objet d'un laboratoire rural, projet mis sur pied grâce à la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*. Il y a en tout 33 laboratoires ruraux au Québec. Cette mesure vise à développer de la connaissance sur des expériences de développement et de transférer celle-ci à l'ensemble des communautés rurales du Québec. En ce sens, le laboratoire de Saint-Camille vise à explorer la démarche de développement communautaire. Une hypothèse de recherche a été avancée :

*« Les organismes qui adoptent une démarche de formation en continu contribuent à l'innovation dans leur communauté, tout en développant des réseaux de solidarité nécessaires à la mise en place de nouvelles façons de faire. » (MAMROT, 2009b)*

Il faut ainsi souhaiter que l'expérience de Saint-Camille, qui a su développer une vision d'avenir et des actions concertées, puisse un jour profiter à d'autres municipalités rurales du Québec.

## **5 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS POUR FAVORISER LA PROSPÉRITÉ DES RÉGIONS PAR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **5.1 Analyse et discussion**

En analysant les quatre chapitres qui précèdent, il est possible d'arriver à une série de constats face à la situation et aux besoins des municipalités dévitalisées. Premièrement, le phénomène de la dévitalisation est attribuable à différents facteurs internes et externes qui sont interreliés et qui forment un cercle de la dévitalisation territoriale tel que cela est illustré en Annexe 1. Ainsi, il est difficile de désigner un fautif. Les causes sont à la fois d'ordre social, politique et économique, régional, national et international. Les municipalités dévitalisées ont des caractéristiques similaires et notamment une précarité économique et sociale marquée et évolutive.

Deuxièmement, plusieurs lois, programmes gouvernementaux et ressources discutés au chapitre 2 ont été mis en place pour les municipalités et notamment pour celles qui sont aux prises avec des symptômes de dévitalisation. Il faut par ailleurs se questionner afin de savoir si ces lois et mesures sont suffisantes et cohérentes pour pouvoir conclure que ces municipalités ont l'aide nécessaire pour s'en sortir. À cet effet, le rapport du commissaire au développement durable pour l'année 2010-2011 a formulé certaines recommandations au MAMROT et aux Conférences régionales des élus (CRÉ) en matière de développement régional (Vérificateur général du Québec, 2011). Il faut préciser que les CRÉ sont des organismes régionaux qui servent d'interlocuteurs au gouvernement québécois en matière de développement régional. Les recommandations du commissaire font suite à une série de lacunes décelées : une imprécision des orientations et des attentes gouvernementales quant à la mise en place des CRÉ, une connaissance insuffisante des milieux régionaux et des mécanismes de coordination à revoir pour le MAMROT, des plans quinquennaux larges et imprécis pour les CRÉ, un nombre insuffisant de programmes adaptés aux réalités régionales, des problèmes concernant le processus d'attribution de l'aide financière et une reddition de compte des CRÉ peu révélatrice (*ib.*). Ainsi, les mesures actuelles ne seraient pas suffisantes ou cohérentes en matière de développement régional et les

recommandations du commissaire apparaissent en ce sens très pertinentes. Particulièrement, il semble que le gouvernement manque de vision et de concertation avec les acteurs régionaux pour pouvoir venir en aide aux régions, et plus spécialement aux municipalités dans le besoin. De plus, les lacunes décelées dans le rapport font état d'une méconnaissance des réalités et des particularités des régions québécoises. Peut-être faudrait-il en ce sens consulter davantage les élus et les leaders locaux sur les lois ou programmes qui concernent leur milieu, puisqu'ils sont les mieux placés pour orienter le gouvernement vers des mesures adaptées. Peut-être faudrait-il également redonner aux élus locaux des pouvoirs nécessaires à la saine gouvernance, de même que les moyens économiques pour les mettre en œuvre.

Troisièmement, en ce qui a trait aux mesures facilitant l'accès à la propriété et l'aide à la famille, celles qui ont été répertoriées ne semblent pas avoir donné l'effet escompté. En fait, les personnes contactées dans les municipalités ont mentionné ne pas connaître l'effet de leur programme. Ensuite, les mesures analysées concernant l'accueil, l'intégration et l'information offerte aux nouveaux arrivants d'une communauté paraissent avoir été appréciées dans les différentes municipalités. Malgré cela, il fut démontré que ces mesures se limitent souvent à un simple accueil et qu'elles manquent de vision à long terme. Par ailleurs, les mesures étudiées relativement à l'aide à l'établissement semblent s'être concrétisées par la venue de nouvelles personnes dans ces municipalités. Malgré cet aspect positif, ces mesures n'ont pas permis aux régions de faire une différence sur le plan démographique. Elles représentent certes un attrait intéressant, mais elles ne sont pas déterminantes dans la décision d'une personne de choisir une région. Pour ces trois types de programmes, aucune des municipalités répertoriée n'a tenté de connaître statistiquement la portée de ces mesures, ce qui apparaît comme une déficience. En effet, pourquoi faire de telles démarches si l'évaluation de leurs effets ne leur importe pas? Dans les faits, les municipalités ont besoin d'une démarche planifiée dans laquelle elles s'investissent largement. Elles doivent également avoir une vision et des projets à long terme, une vision partagée par les leaders locaux et par la population locale. C'est d'ailleurs ce qui semble manquer à beaucoup de municipalités prises dans le tourbillon de la dévitalisation.

En ce sens, et pour faire un retour sur le quatrième chapitre, des projets novateurs en développement durable ont montré que certaines municipalités ont réussi à mobiliser leur population et leurs leaders vers une vision commune. La municipalité de Saint-Camille est sans doute le meilleur exemple qui fut donné en ce sens. Des municipalités comme celle de Saint-Camille ont été capables de mobiliser leur population ainsi que des leaders locaux et de faire en sorte d'attirer ou de retenir une population désirant vivre dans un lieu où la qualité de vie est un argument tangible par rapport à l'environnement plus stressant et plus pollué des villes. Il importe pour les municipalités rurales de mettre en valeur ce qui les distingue des villes : les ressources naturelles, les activités extérieures, la beauté des paysages, le rythme de vie, l'absence de trafic, les maisons à coûts plus abordables, les espaces verts, etc. Dans une époque qui va à vive allure, dans une vie où le stress devient un fléau, pourquoi ne pas repenser nos régions en fonction d'un développement plus durable, plus vert et plus harmonieux? Car il ne faut pas se le cacher, la planète s'urbanise et le Québec n'y fait pas exception. Cependant, que serait la belle province de Québec sans ses magnifiques régions? Ainsi, il est clair qu'il est essentiel de repenser le développement régional et que le développement durable est la façon la plus logique de le faire, puisqu'adapté aux besoins et aux réalités des hommes et des écosystèmes. Ce résonnement va dans le sens de la notion d'Agenda 21 dont il fut également question. Encore faudrait-il par ailleurs que ce concept soit connu et compris de la population et des leaders locaux et que les ressources nécessaires à sa mise en œuvre soient déployées.

À la lumière de ce qui précède, il semble manifeste que les régions québécoises doivent faire du développement durable leur créneau de développement, et rassembler leurs leaders et leurs populations autour de ce concept-clé. Le point qui suit présente d'ailleurs quelques recommandations qui vont en ce sens.

## **5.2 Recommandations**

Les recommandations qui suivent sont destinées aux communautés dévitalisées du Québec, ou celles qui glissent vers cette tendance, cela afin de favoriser leur prospérité par des projets et une vision en développement durable. Ces recommandations entourent les

objectifs d'une démarche de revitalisation en développement durable, la démarche à préconiser, les conditions favorables, les parties prenantes à engager dans le processus et certaines autres recommandations. Elles sont le fruit des constats tirés des chapitres précédents, notamment par rapport aux caractéristiques des municipalités dévitalisées, mais également en regard aux leçons tirées de certaines d'entre elles qui sont sorties de leur cycle de dévitalisation.

### **5.2.1 Objectifs :**

- Freiner la dévitalisation des communautés en améliorant la qualité de vie des populations qui y vivent, autant sur les plans social, environnemental, économique, culturel que sur celui de la gouvernance.
- Engager les citoyens et les autres acteurs concernés dans une démarche, un projet visant à améliorer leur qualité de vie et la qualité de l'environnement dans lequel ils vivent.

### **5.2.2 Démarche globale :**

- Établir un diagnostic des forces et des faiblesses du milieu.
- Avoir une bonne connaissance générale du milieu.
- Avoir une bonne connaissance des principales causes de la dévitalisation afin de savoir sur quelles bases agir et quelles problématiques cibler.
- Répertorier les ressources pertinentes au projet de revitalisation : des expériences de revitalisation antérieures, des sources de financement, des personnes-ressources, etc.
- Établir un projet en développement durable face au diagnostic, à la connaissance du milieu et aux causes de dévitalisations établies.
- Mobiliser la population et les leaders locaux autour d'un projet rassembleur.
- Faire une planification pour s'assurer de la participation à long terme des parties impliquées dans la démarche et assurer son suivi.



- Réaliser un ou des projets rassembleurs avec des retombées visibles pour la communauté.

### **5.2.3 Conditions :**

- Avoir un intervenant dédié au développement et qui détient également une expertise en matière de développement durable.
- Avoir une capacité de collaborer avec les municipalités voisines, mais également avec tous les acteurs locaux et régionaux (MRC, CLD, SADC, CRÉ, Caisses Desjardins, commerçants, etc.).
- Développer et maintenir un fort sentiment d'appartenance de la population envers sa communauté. La population doit avoir l'impression d'être capable de changer les choses. Elle doit avoir le goût de continuer à s'impliquer dans la communauté en sachant qu'elle peut faire une différence.
- Développer des stratégies et des projets innovateurs.
- Développer des stratégies et des projets rassembleurs.
- S'assurer de la cohérence et du caractère intégré des interventions mises en application.
- Impliquer toutes les parties concernées par la problématique, particulièrement la population et les leaders locaux, au développement du projet et à sa mise sur pied.
- Rechercher tous les financements disponibles, par exemple le pacte rural ou le Fonds de développement régional (FDR), et les utiliser de façon optimale en assurant leur saine gestion.
- Mettre sur pied des conditions favorables à l'arrivée d'une population nouvelle.

### **5.2.4 Acteurs:**

- S'assurer de la mobilisation et de l'engagement de leaders visionnaires et compétents dans la communauté.
- S'assurer de l'implication de la population locale dans le ou les projets mis sur pied.

- S'assurer de la présence d'un comité de développement actif et formé de personnes de la communauté, de leaders du milieu et d'autres intervenants pertinents pour chaque cas d'espèce.
- S'assurer de la présence de personnes ayant une facilité dans le réseautage et la concertation.
- S'assurer de la présence d'un professionnel en développement qui a, de préférence, une expertise en développement durable.
- S'assurer que la municipalité est proactive dans les efforts de revitalisation.
- S'assurer de la présence d'autres acteurs actifs dans le développement tels que le CLD, la SADC, les acteurs financiers, etc.

#### **5.2.5 Autres recommandations :**

- Il est important de parler davantage de la problématique de la dévitalisation à travers le Québec et de médiatiser le phénomène. Entre autre, il faudrait parler des conséquences d'un départ massif vers les villes et se pencher sur des pistes de solutions. Le sujet doit devenir une préoccupation importante pour la population et pour les leaders de tous les niveaux.
- Il serait également important de changer le dialogue entre les grandes villes et les régions. Il semble en effet y avoir des incompréhensions et des préjugés d'un côté comme de l'autre. Cela dit, le Québec est un seul et même territoire où tous doivent travailler de concert, peu importe leur situation géographique.
- Il serait impératif de changer les pratiques en matière d'aménagement du territoire. En ce sens, le projet de loi sur *l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme et celui sur l'occupation dynamique du territoire québécois* devraient jouer des rôles-clés. Par rapport à l'aménagement et l'urbanisme, la nouvelle loi devrait faire en sorte que l'action municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme se fasse en harmonie avec les principes de développement durable. Par rapport au caractère dynamique de l'occupation d'un territoire, il se manifeste par la vitalité économique, sociale et culturelle, où sont générées des activités créatrices de richesses et d'emplois. Un territoire sans emploi ne peut pas retenir sa population et encore

moins attirer de nouvelles familles, ce qui est le cas de biens des municipalités dévitalisées. D'où l'importance d'une politique d'occupation dynamique des territoires.

*« Une politique d'occupation dynamique des territoires doit également être un projet national en ce sens qu'elle projette une dynamique de développement non seulement pour les régions centrales à forte capacité attractive, mais pour cet autre Québec qui est le Québec des régions, le Québec des petites villes et des villages en régions éloignées, étroitement imbriqué et complémentaire au Québec métropolitain et central; deux réalités inséparables qui composent le Québec actuel et aussi celui de demain. C'est dans cette perspective que doit être interprétée la volonté résolument affirmée du gouvernement de promouvoir et de faciliter l'occupation de « tout le Québec » (FQM, 2008).*

- Finalement, le concept de développement durable doit être bien assimilé par ceux et celles qui veulent favoriser leur prospérité par le biais de ce concept. Cela implique de savoir à la base où se diriger et définir la réussite attendue. Ainsi, le développement durable suppose une nouvelle façon de penser, puisqu'il repose sur l'innovation, la créativité et une vision préalable de là où l'on se dirige. Il suppose également une participation collective au sein d'une communauté, d'où la nécessité de comprendre ses fondements par tout un chacun. En ce sens, la démarche de l'organisation « The Natural Step » apparaît très intéressante. Celle-ci est fondée sur la pensée systémique. Ce mode de pensée signifie qu'un événement qui surviendrait à un endroit donné du système affecterait toutes les autres composantes de ce système. La démarche de cette organisation fournit plusieurs outils pour étudier une entreprise ou une communauté dans son ensemble, comprendre les règles du jeu, définir ce qu'est le succès et progresser collectivement vers ce but (The Natural Step, 2011).

## CONCLUSION

Au Québec, il y a présentement 152 municipalités qui sont dévitalisées d'après l'indice de développement des municipalités établi dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*. Les facteurs à la base de ce phénomène sont divers et proviennent de sources à la fois internes et externes. Mentionnons notamment le vieillissement de la population, l'exode des jeunes, la perte d'emplois, l'augmentation du taux de chômage, la perte progressive de services de proximité, la fermeture d'une usine importante pour la région ou sa délocalisation et la fluctuation des marchés. Également, la dégradation du patrimoine bâti et du paysage serait un facteur important à la source de la fragilisation des municipalités dévitalisées, principalement en raison de la perte d'attractivité que cela occasionne. Les conséquences de la dévitalisation des municipalités sont également multiples. Sur le plan économique, ces municipalités affichent un taux de chômage moyen de presque trois fois plus élevé qu'ailleurs au Québec et un taux d'emploi très faible comparé au reste du Québec. Également, ces municipalités sont souvent en situation de dépendance par rapport à une ressource naturelle déterminée ou par rapport à une activité économique particulière, ce qui rend leur situation précaire. Sur le plan social, le phénomène de l'exode de la population jeune et active conjugué au vieillissement de la population sont la source de nombreuses préoccupations. De plus, cette situation a plusieurs répercussions en ce qui a trait à la disparition progressive des services de proximité et à la baisse du sentiment d'appartenance de la population de ces municipalités.

En ce qui concerne les municipalités, la LCM prévoit que les compétences municipales doivent être centrées sur le bien-être de la population et que cette loi, qui octroie des pouvoirs aux municipalités, doit être interprétée de façon large, en fonction de ses buts et de ses objets. Pour sa part, la LAU fait présentement l'objet d'une révision. La nouvelle *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* devrait permettre de constituer un nouveau partenariat avec le milieu municipal, de redéfinir le rôle du gouvernement québécois et de réviser les pratiques d'aménagement, d'urbanisme et d'occupation du territoire en fonction des critères de développement durable. Par ailleurs, il semble que, de l'avis de plusieurs, la LPTAAQ devrait être modifiée pour redonner aux municipalités

certains pouvoirs dans les zones agricoles. Pour ce qui est des programmes gouvernementaux qui traitent du phénomène de la dévitalisation, mentionnons la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, le *Plan d'action à l'intention des municipalités dévitalisées*, le *Bilan de la première année de mise en œuvre du Plan d'action à l'intention des municipalités dévitalisées*, le *Rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées* et la *boîte à outils* qui renferme un répertoire des ressources pertinentes aux démarches de revitalisation. Par ailleurs, les lois et les programmes gouvernementaux ne suffisent pas à eux seuls à redresser des communautés dévitalisées. En effet, la mobilisation des forces de la communauté et la mobilisation des leaders du milieu sont les principaux éléments à prendre en compte.

En ce qui a trait aux mesures visant l'accès à la propriété, l'aide à la famille, l'accueil, l'intégration, l'information et l'aide à l'établissement des nouveaux arrivants, celles-ci s'avèrent également insuffisantes. Ce sont là des initiatives ponctuelles qui manquent de vision à long terme. Par ailleurs, les exemples d'initiatives qui se sont déroulées dans quelques municipalités ont montré que c'est par des projets rassembleurs, par la mobilisation des leaders locaux et par la participation citoyenne que ces dernières ont su prendre la voie de la prospérité.

L'objectif général du présent travail était de proposer une série de recommandations afin de freiner la dévitalisation des communautés québécoises par des projets en développement durable. En ce sens, et pour mieux cerner le concept du développement durable, l'Agenda 21 a été présenté, de même que les sphères sociale, environnementale et économique. De plus, les sphères de la culture et de la gouvernance ont été traitées comme quatrième et cinquième composantes connexes du développement durable. Également, des exemples d'initiatives qui se sont déroulées dans différentes municipalités ont montré combien des projets mobilisateurs, verts et structurés sur une vision d'avenir peuvent changer la dynamique et la qualité de vie d'une municipalité. Là aussi, ce sont des projets rassembleurs, une mobilisation des leaders locaux et une participation citoyenne qui ont su faire une différence.

Les recommandations effectuées dans le présent travail sont destinées aux communautés dévitalisées du Québec, ou celles qui glissent vers cette tendance, cela afin de favoriser leur prospérité par des projets et une vision en développement durable. Globalement, ces recommandations entourent les objectifs généraux de la démarche, la démarche à préconiser, les conditions favorables, les parties prenantes à engager dans le processus et certaines autres recommandations d'ordre plus général. Plus particulièrement en ce qui concerne les étapes de la démarche, elles comprennent l'établissement du diagnostic du milieu, la connaissance des causes de dévitalisation, l'établissement d'un projet en développement durable, la mobilisation, la planification et la réalisation du projet. Parmi ces recommandations, certains éléments apparaissent incontournables : l'implication des leaders locaux, la concertation et la coopération provenant notamment de la population, le respect des spécificités des régions, la cohérence et le caractère intégré des interventions effectuées. Peut-on penser que les recommandations effectuées se concrétiseront un jour dans plusieurs municipalités du Québec? Cette perspective est à espérer, car des mesures instaurées sur la base du développement durable ont des aspects d'innovation et de durabilité qui permettraient à un grand nombre de municipalités de se sortir de leur cercle de dévitalisation.

## RÉFÉRENCES

- AMEQ (2011). Le Québec et son Tiers-monde, [En ligne]. <http://www.ameqenligne.com/entrevue.asp?ID=46827> (Page consultée le 25 octobre 2010).
- Association des aménagistes régionaux du Québec (2007). Forum sur les municipalités dévitalisées au Québec, *Recommandations des membres de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)*, [En ligne]. <http://www.aarq.qc.ca/upload-cms/aarq07fmdq.pdf> (Page consultée le 18 novembre 2010).
- Baillargeon, G. (2011). Discussion au sujet de l'accès à la propriété et l'aide à la famille dans la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Pier Bédard, candidate à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke*, 10 mars 2011, Trois-Rivières.
- Bau, J. (2011). Discussion au sujet de l'accès à la propriété et l'aide à la famille dans la municipalité de La Doré. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Pier Bédard, candidate à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke*, 10 mars 2011, Trois-Rivières.
- Bertrand, N. et Moquay, P. (2004). *La gouvernance locale, un retour à la proximité. In Économie rurale*. Mars-avril 2004. p. 77-95. [En ligne]. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru\\_0013-0559\\_2004\\_num\\_280\\_1\\_5474](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru_0013-0559_2004_num_280_1_5474) (Page consultée le 30 mai 2010).
- Bisson, K. (2011). Discussion au sujet de l'accès à la propriété et l'aide à la famille dans la MRC du Haut-Saint-Laurent. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Pier Bédard, candidate à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke*, 10 mars 2011, Trois-Rivières.
- Blais, A. (2011). Discussion au sujet de l'accès à la propriété et l'aide à la famille dans la ville de Rimouski. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Pier Bédard, candidate à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke*, 10 mars 2011, Trois-Rivières.
- Canoe.ca (2010). Un développement résidentiel écologique à Saint-Adrien, [En ligne]. <http://lesactualites.canoe.ca/webapp/sitepages/content.asp?contentid=165186&id=507> (Page consultée le 14 janvier 2011).
- Centre local de développement de la Matapédia (2007). Mémoire sur l'enjeu des municipalités dévitalisées, [En ligne]. [http://www.lamatapedia.ca/app/DocRepository/1/cld\\_durable/memoire\\_pistes\\_solutions\\_mun\\_devitalisees\\_nov\\_07.pdf](http://www.lamatapedia.ca/app/DocRepository/1/cld_durable/memoire_pistes_solutions_mun_devitalisees_nov_07.pdf) (Page consultée le 8 octobre 2010).

- Centre Québécois de Développement Durable (CQDD) (2007). Document de réflexion pour une prise en compte des principes de développement durable dans les décisions. 89 p.
- Cités et gouvernements locaux Unis (CGLU) (2004). Agenda 21 de la culture, [En ligne]. <http://agenda21culture.net/index.php?lang=fr> (Page consultée le 16 mars 2011).
- Commission de la protection du territoire agricole du Québec (1999). Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en bref, [En ligne]. [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/loi\\_en\\_bref.pdf](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/loi_en_bref.pdf) (Page consultée le 16 février 2011).
- Commission scolaire des Hauts-Cantons (2011). Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC), [En ligne]. <http://www.cshc.qc.ca/formation-professionnelle-etablissements.php?id=7> (Page consultée le 1<sup>er</sup> avril 2011).
- Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (2008). Le leadership municipal et coopératif dans le développement des territoires : un partenariat naturel, [En ligne]. [http://www.coopquebec.coop/upload/cqcm/editor/asset/Memoire\\_Les%20leadership%20municipal%20et%20coopératif%20dans%20le%20d%C3%A9veloppement%20des%20territoires.pdf](http://www.coopquebec.coop/upload/cqcm/editor/asset/Memoire_Les%20leadership%20municipal%20et%20coopératif%20dans%20le%20d%C3%A9veloppement%20des%20territoires.pdf) (Page consultée le 14 janvier 2011).
- CONTACT (2011). Le futur est sain, [En ligne]. <http://contactfutur.com/vision> (Page consultée le 16 mars 2011).
- Deschênes, M. (2011). Discussion au sujet de l'accès à la propriété et l'aide à la famille dans la ville de Shawinigan. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Pier Bédard, candidate à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke*, 10 mars 2011, Trois-Rivières.
- Destination Mauricie (2009). Recueil de bonnes pratiques. Idées inspirantes pour accueillir et retenir les jeunes et les familles dans nos régions, [En ligne]. [http://www.destinationmauricie.com/fichiers/pdf/Recueil\\_en\\_ligne.pdf](http://www.destinationmauricie.com/fichiers/pdf/Recueil_en_ligne.pdf) (Page consultée le 8 octobre 2010).
- Cyberpress (2010). Protection du territoire et des activités agricoles du Québec: une loi mal-aimée, [En ligne]. <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/affaires/agro-alimentaire/201012/02/01-4348710-protection-du-territoire-et-des-activites-agricoles-du-quebec-une-loi-mal-aimee.php> (Page consultée le 9 février 2011).
- Écohabitation.com (2011). Création d'une écochaumière éducative à St-Elzéar, [En ligne] <http://www.ecohabitation.com/actualite/Creation-ecochaumiere-educative-St-Elzear> (Page consultée le 25 octobre 2010).



- Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (2007). L'embellissement paysager un outil de revitalisation pour les municipalités dévitalisées, [En ligne]. [http://www.fihoq.qc.ca/memoire\\_regions\\_fihoq.pdf](http://www.fihoq.qc.ca/memoire_regions_fihoq.pdf) (Page consultée le 10 janvier 2011).
- Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) (2008). Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et des collectivités territoriales, [En ligne]. <http://vision2025.uqac.ca/appropriation/fqmot2008.pdf> (Page consultée le 14 janvier 2011).
- Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) (2010). Mobilisation des membres de la FQM. *Occupation dynamique du territoire*, [En ligne]. [www.fqm.ca/.../89-argumentaire-occupation-dynamique-du-territoire](http://www.fqm.ca/.../89-argumentaire-occupation-dynamique-du-territoire) (Page consultée le 11 janvier 2011).
- Gagnon, C. (2007). « Définitions de l'Agenda 21<sup>e</sup> siècle local. Un outil intégré de planification du développement durable viable ». Dans GAGNON, C. (Éd) et E., ARTH (en collab. avec). *Guide québécois pour des Agendas 21<sup>e</sup> siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable*, [En ligne]. [http://www.a211.qc.ca/9569\\_fr.html](http://www.a211.qc.ca/9569_fr.html) (Page consultée le 19 janvier 2011).
- Guérette, M. (2011). Discussion au sujet du projet de l'écochaumière éducative à Saint-Elzéar. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Pier Bédard, candidate à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke*, 25 mars 2011, Trois-Rivières.
- Guimond, L. (2009). Quels liens entre la ville et la campagne au XXI<sup>e</sup> siècle ? *Gestion de la pression foncière*, [En ligne]. [www.neoruraux.ucs.inrs.ca/PDF/interregionaleGuimond.pdf](http://www.neoruraux.ucs.inrs.ca/PDF/interregionaleGuimond.pdf) (Page consultée le 8 octobre 2010).
- Jalbert-Jacques, C. (2011). Discussion au sujet de l'accès à la propriété et l'aide à la famille dans la ville de Thedford Mines. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Pier Bédard, candidate à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke*, 10 mars 2011, Trois-Rivières.
- Journal de Québec (2010). Actualités. Municipalités dévitalisées : l'argent ne suffit pas, [En ligne]. <http://lejournaldequebec.canoe.ca/actualites/quebec/archives/2010/02/20100205-210447.html> (Page consultée le 10 janvier 2011).
- LBR.ca (2011). Le cyberjournal du Saguenay-Lac-Saint-Jean. *Saint-Nom de Jésus, un quartier modèle et expérimental en développement durable*, [En ligne]. <http://www.lbr.ca/index.php?pageID=5&idA=12091> (Page consultée le 16 mars 2011).

- La campagne de Stéphane Dufour en action (2009). Un gros merci au district 15 !, [En ligne]. <http://ssdufour.dnll.net/?p=archives> (Page consultée le 16 mars 2011).
- La nouvelle union (2011a). Faut-il laisser aller une municipalité dévitalisée? [En ligne]. [Http://www.lanouvelle.net/actualites/affaires-municipales/2010-07-19/article-1593385/%26laquo%3bfaut-il-laisser-aller-une-municipalite-devitalisee%3f%26raquo%3b/1](http://www.lanouvelle.net/actualites/affaires-municipales/2010-07-19/article-1593385/%26laquo%3bfaut-il-laisser-aller-une-municipalite-devitalisee%3f%26raquo%3b/1) (Page consultée le 25 octobre 2010).
- La nouvelle union, (2011b). Projet de revitalisation pour Notre-Dame-De-Ham, [En ligne]. <http://www.lanouvelle.net/Actualites/Affaires-municipales/2010-09-19/article-1774613/Projets-de-revitalisation-pour-Notre-Dame-de-Ham/1> (Page consultée le 19 janvier 2011).
- La société d'aide au développement des collectivités de Nicolet-Bécancour, (2009). Le développeur express. La solidarité à Saint-Pierre-Les-Becquets, c'est un véritable "tsunami" de Solidarité qui a déferlé sur le village et ses habitants, [En ligne]. <http://www.sadnicoletbecancour.ca/client/developpeur%20express%205%20octobre%2009.pdf> (Page consultée le 19 janvier 2011)
- Le Devoir (2008). Économie des régions - Offensive des municipalités « dévitalisées ». On invite les jeunes familles à vivre là où la valeur moyenne d'une résidence est de 37 300 \$, [En ligne]. <http://www.ledevoir.com/loisirs/176238/economie-des-regions-offensive-des-municipalites-devitalisees> Économie des régions - Offensive des municipalités « dévitalisées » (Page consultée le 25 octobre 2010).
- Le monde diplomatique (2006). *Un village-monde au Québec : Longue vie à Saint-Camille!* [En ligne]. <http://www.monde-diplomatique.fr/2006/08/CASSEN/13778> (Page consultée le 28 janvier 2011).
- Lessard, C. (2011). Discussion au sujet de l'accès à la propriété et l'aide à la famille dans la municipalité de Maskinongé. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Pier Bédard, candidate à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke*, 10 mars 2011, Trois-Rivières.
- Loi sur le développement durable (LDD), L.R.Q., chapitre D-8.1.1
- Loi sur les compétences municipales (LCM), L.R.Q., c. C-47.1.
- Mes sources (2010). Une stratégie gagnante pour attirer de jeunes familles à Saint-Adrien: des constructions écologiques et un développement domiciliaire en milieu boisé! [En ligne]. <http://www.messources.org/communiques/saint-adrien/constructions-ecologiques-et-un-developpement-domiciliaire-en-milieu-boise-> (Page consultée le 28 janvier 2011).

- Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2007). Un projet de société pour le Québec : Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. 83 p. [En ligne]. [http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/strat\\_gouv.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf) (Page consultée le 16 mars 2011).
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2006). Politique nationale de la ruralité 2007-2014. *Une force pour tout le Québec*, [http://www.cldmontmagny.com/app/DocRepository/2/Nouvelles/Politique2007\\_2013.pdf](http://www.cldmontmagny.com/app/DocRepository/2/Nouvelles/Politique2007_2013.pdf) (Page consultée le 20 novembre 2010).
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2007). Indice de développement, méthode de calcul, [En ligne]. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement\\_regional/indice\\_developpement/methode\\_calcul\\_indice.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/indice_developpement/methode_calcul_indice.pdf) (Page consultée le 26 avril 2011).
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2008). Pour une plus grande prospérité et vitalité de nos municipalités. *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*, [En ligne]. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands\\_dossiers/municipalites\\_devitalisees/plan\\_action\\_mun\\_devitalisees.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/plan_action_mun_devitalisees.pdf) (Page consultée le 20 novembre 2010).
- Ministère des Affaires municipales, Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2009a). Régions et ruralité. *Saint-Camille, le village rassembleur*, [En ligne]. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/regions/regi\\_rura\\_reus\\_scam.asp](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/regions/regi_rura_reus_scam.asp) (Page consultée le 15 novembre 2010).
- Ministère des Affaires municipales, Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2009b). Fiche d'information. *Laboratoire rural 2007-2014*, [En ligne]. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement\\_regional/ruralite/laboratoire\\_ruraux/communaute\\_apprenante\\_st\\_camille.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/ruralite/laboratoire_ruraux/communaute_apprenante_st_camille.pdf) (Page consultée le 1er avril 2011).
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2010a). Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées : éléments de bilan et perspectives, [En ligne]. <http://camf.mordic.us/files/file/CAMF/colloque/colloque2010/PPT%20ateliers/Atelier%20MAMROT.pdf> (Page consultée le 20 novembre 2010).
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2010b). Des communautés à revitaliser. Un déficit collectif pour le Québec. *Rapport du groupe de travail sur les communautés dévitalisées*, [En ligne]. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands\\_dossiers/municipalites\\_devitalisees/rapport\\_communautes\\_devitalisees.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/rapport_communautes_devitalisees.pdf) (Page consultée le 25 octobre 2010).

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2010c). Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées. *Bilan de la première année de mise en œuvre*, [En ligne]. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands\\_dossiers/municipalites\\_devitalisees/bilan\\_mun\\_devitalisees.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/bilan_mun_devitalisees.pdf) (Page consultée le 20 novembre 2010).
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2010d). La boîte à outils. Répertoire des ressources pertinentes aux démarches de revitalisation. [En ligne]. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands\\_dossiers/municipalites\\_devitalisees/repertoire\\_ressources\\_demarches\\_revitalisation.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/repertoire_ressources_demarches_revitalisation.pdf) (Page consultée le 10 janvier 2010).
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2011). Révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, [En ligne]. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/revision-de-la-loi-sur-lamenagement-et-lurbanisme/> (Page consultée le 9 février 2011).
- MRC Bellechasse et al. (2003). Forêt habitée du Parc régional du Massif du Sud. *Plan d'aménagement et de développement intégré des ressources, concept d'aménagement*, [En ligne]. [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_massif\\_du\\_sud/documents/DB48.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_massif_du_sud/documents/DB48.pdf) (Page consultée le 3 mars 2011).
- Municipalité de Saint-Magloire (2007). Conférence sur l'habitat en milieu rural. Profil socio-économique de Saint-Magloire, [En ligne]. [http://www.habitation.gouv.qc.ca/bibliotheque/entretiens\\_habitat/saint\\_magloire.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/bibliotheque/entretiens_habitat/saint_magloire.pdf) Conférence sur l'habitat en milieu rural (Page consultée le 8 octobre 2010).
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (2001). *Impliquer les citoyens : l'information, la consultation et la participation du public dans le processus de prise de décision*. [En ligne]. <http://www.oecd.org/dataoecd/24/15/2384248.pdf> (Page consultée le 16 mars 2011).
- Ouellette, S. (2011). Discussion au sujet de l'accès à la propriété et l'aide à la famille dans la MRC de Témiscouata. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Pier Bédard, candidate à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke*, 10 mars 2011, Trois-Rivières.
- Place aux jeunes en région (2011). Sauver l'épicerie pour sauver le village.de Bécancour et Grand Davelyville, [En ligne]. <http://www.placeauxjeunes.qc.ca/fr/region.asp?Region=14&Mrc=82&actu=1860> (Page consultée le 25 octobre 2010).
- Portail mes sources, (2010). Projet Espace-Nature Petit Ham, [En ligne]. <http://www.messources.org/habitat/espace-nature-petit-ham/projet-espace-nature-petit-ham> (Page consultée le 26 avril 2011).

- Portail Québec, Gouvernement du Québec (2011a). Agenda 21C - Culture aujourd'hui demain - La ministre Christine St-Pierre amorce une démarche mobilisatrice en faveur de la culture au Québec, [En ligne]. <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Septembre2010/20/c3287.html> (Page consultée le 16 mars 2011).
- Portail Québec, Gouvernement du Québec (2011b). Communiqué de presse. Agenda 21C - Culture aujourd'hui demain - La ministre Christine St-Pierre amorce une démarche mobilisatrice en faveur de la culture au Québec, [En ligne]. <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Septembre2010/20/c3287.html> (Page consultée le 16 mars 2011).
- Québec Municipal (2010). Québec - Le Groupe de travail sur les communautés dévitalisées propose un défi collectif où les intervenants, municipalités et gouvernement, sont invités à réviser leur façon de faire pour revitaliser ces milieux, [En ligne]. <http://www.quebecmunicipal.qc.ca/Cyberbulletin/manchette.asp?article=20593> (Page consultée le 18 février 2011).
- Ranaud, M. (2011). Discussion au sujet de l'accès à la propriété et l'aide à la famille dans la ville de La Tuque. Communication orale. *Entrevue téléphonique menée par Marie-Pier Bédard, candidate à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke*, 10 mars 2011, Trois-Rivières.
- Revenu Québec (2011). Programmes et crédits, [En ligne]. [http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/credits/credits\\_reduisant/nouv\\_diplome/](http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/credits/credits_reduisant/nouv_diplome/) (Page consultée le 1<sup>er</sup> avril 2011).
- Saint-André-d'Argenteuil (2008). Programme D'intervention et de revitalisation des bâtiments, [En ligne]. <http://www.saintandredargenteuil.ca/accueil/affichage.asp?langue=1&B=176> (Page consultée le 10 janvier 2011).
- Saint-Élie-de-Caxton (2009a). Ensemble vers l'avenir. *Saint-Élie-de-Caxton, Bureau touristique*, [En ligne]. <http://www.st-elie-de-caxton.com/tourisme/default.aspx> (Page consultée le 4 mars 2011).
- Saint-Élie-de-Caxton (2009b). Ensemble vers l'avenir. *Saint-Élie-de-Caxton, Fred Pellerin*, [En ligne]. <http://www.st-elie-de-caxton.com/tourisme/pages/FredPellerin.aspx> (Page consultée le 4 mars 2011).
- Solidarité rurale du Québec (2010). Invitation spéciale du président du groupe de travail sur les communautés dévitalisées. *Forum sur les communautés dévitalisées*, [En ligne]. <http://www.ruralite.qc.ca/Central/Calendrier/Forums-consultations-publiques/2010/Forum-sur-les-communautés-devitalisées> (Page consultée le 18 février 2011).

- Solidarité rurale du Québec (2011). Comité de survie et relance de Saint-Magloire, [En ligne]. <http://www.ruralite.qc.ca/fr/prouesses-rurales/comite-de-survie-et-relance-saint-magloire> (Page consultée le 8 octobre 2010).
- Tassé, J., (2011). Discussion au sujet de l'accès à la propriété et l'aide à la famille dans la ville de Cowansville. Communication orale. Entrevue téléphonique menée par Marie-Pier Bédard, candidate à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, 10 mars 2011, Trois-Rivières.
- The Natural Step (2011). La démarche TNS – Bref aperçu, [En ligne]. <http://www.thenaturalstep.org/fr/france/demarche-tns-aperçu> (Page consultée le 16 avril 2011).
- Tremblay, S. (2008). « Recomposition sociale des communautés et DD, Intervention de quartier et développement économique, social et viable des communautés ». Dans GAGNON, C. (Éd) et E., ARTH (en collab. avec). *Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux*, [En ligne]. [http://www.a211.qc.ca/9876\\_fr.html](http://www.a211.qc.ca/9876_fr.html) (Page consultée le 25 octobre 2010).
- Union des municipalités du Québec (UMQ) (2010a). Plan d'action stratégique. Un avenir viable pour tous les territoires du Québec, [En ligne]. [http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub\\_autres/M-plan-action-territoires-juin10.pdf](http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/M-plan-action-territoires-juin10.pdf) (Page consultée le 10 janvier 2011).
- Union des municipalités du Québec (UMQ) (2010b). Réforme de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, [En ligne]. <http://www.umq.qc.ca/nouvelles/nouvelles-de-lumq/reforme-de-la-loi-sur-lrsquo-amenagement-et-lrsquo-urbanisme-10-12-2010/> (Page consultée le 9 février 2011).
- United Nations (1987). Report of the World Commission on Environment and Development. *Our Common Future*, Harlem Brundtland, 4 august 1987, New York, 318p.
- Université de Sherbrooke (2011). Perspective monde. Leadership, [En ligne]. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1619> (Page consultée le 11 janvier 2011).
- Université du Québec à Chicoutimi (2011). Les expériences d'Agenda 21e siècle locaux, [En ligne]. [http://www.a211.qc.ca/9544\\_fr.html](http://www.a211.qc.ca/9544_fr.html), (Page consultée le 18 mars 2011).
- Union Européenne (UE) (2007). Gouvernance dans l'UE ; Un livre blanc. [En ligne]. [http://ec.europa.eu/governance/governance/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/governance/governance/index_fr.htm) (Page consultée le 16 mars 2011).

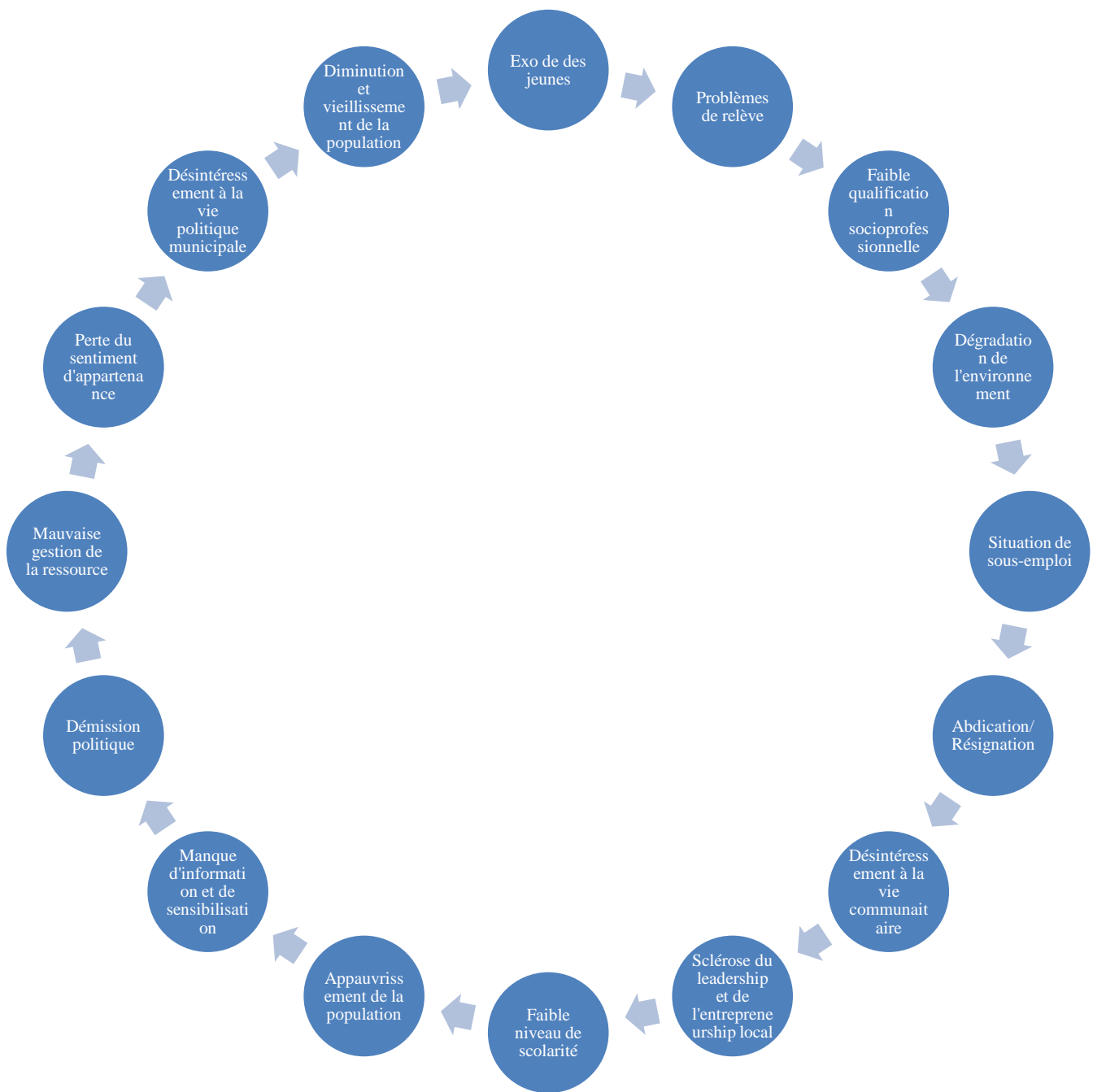
Vérificateur général du Québec (2011). Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011. Rapport du commissaire au développement durable, [En ligne]. [http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr\\_publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2010-2011-CDD/fr\\_Rapport2010-2011-CDD.pdf](http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-CDD/fr_Rapport2010-2011-CDD.pdf) (Page consultée le 5 avril 2011).

Villeneuve, C. (2007). Guide d'utilisation de la grille d'analyse de développement durable pour l'évaluation de projets, [En ligne]. [http://ecoconseil.uqac.ca/chaire/documents/analyse\\_dev\\_dur\\_2007.pdf](http://ecoconseil.uqac.ca/chaire/documents/analyse_dev_dur_2007.pdf) (Page consultée le 16 mars 2011).

Vivre en ville (2003). Les collectivités viables en milieu rural : bref regard sur les enjeux et sur certaines pistes de solution, [En ligne]. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire\\_municipal/veille/collectivites\\_tire\\_a\\_part.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/collectivites_tire_a_part.pdf) (Page consultée le 25 octobre 2010).

**ANNEXE - 1**  
**CYCLE DE LA DÉVITALISATION**





Source : MAMROT, 2010b

**ANNEXE - 2**  
**VARIABLES DE L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT**

Variables :

- Taux de chômage ;
- Rapport emploi/population ;
- Pourcentage du revenu des ménages provenant de transferts ;
- Le pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme du secondaire ;
- Fréquence des unités à faible revenu ;
- Revenu moyen des ménages en dollars ;
- Variation de la population entre 2001 et 2006 ;

Source : MAMROT, 2007

**ANNEXE - 3**  
**ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ ET AIDE À LA FAMILLE**

| Municipalités                     | Mesures  | Année d'instauration | Partenaires   | Effets/Résultats   |
|-----------------------------------|--|----------------------|---|--|
| Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud | - 200\$ par enfant aux nouveaux arrivants<br>- Aide à la construction : remise taxes municipales pendant 3 ans (100% 1 <sup>re</sup> année/50% 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> années)  | 2005                 | Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Société de développement économique et Corporation de développement de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud | - Le programme n'a pas créé d'affluence<br>- Mesure très appréciée (Georges Baillargeon)   |
| Hérouxville                       | Remboursement de 1 000 \$ pendant 4 ans aux propriétaires de nouvelles constructions<br>- Rabais d'entrepreneurs locaux<br>- Prime d'accueil   | 2009                 | Municipalité d'Hérouxville, plusieurs entrepreneurs du milieu et des environs et la Caisse Desjardins d'Hérouxville   | Aucune personne jointe   |
| Shawinigan                        | - Achat résidence = crédit de taxes de 50 % (2 ans)<br>- Rénovation résidence = crédit de taxe de 100 % sur augmentation de l'évaluation foncière (2 ans)<br>- 500 \$ par enfant (maximum 3 enfants)<br>- Accès activités de la région<br>- Autre mesure Caisse Desjardins | 2009                 | Ville de Shawinigan et Caisse Desjardins  | - Un sondage se fait présentement par rapport aux effets des mesures instaurées<br><br>(Marcel Deschênes)                              |
| Baie-Comeau                       | - Crédit de taxes achat habitation neuve ou existante<br>-Crédit de taxes augmentation valeur foncière (rénovation)<br>- Crédit de taxes foncières famille avec enfants  | Entre 2006 et 2008   | Ville de Baie-Comeau  | -Impact réel (coup de pouce nécessaire à l'achat d'une résidence)<br>-Plusieurs nouvelles familles avec jeunes enfants (Carole Potvin) |
| Cowansville                       | - Aide financière  | 2006                 | Ville de  | -Ne savent pas si  |

|            |  |      |  |  |
|------------|--|------|--|--|
|            | pour achat résidence neuve ou usagée   |      | Cowansville et Caisse Desjardins   | effets<br>- Pas d'augmentation de la population  |
| Maskinongé | - Promotion hypothécaire<br>-Paniers cadeaux nouveaux bébés<br>-Brunch annuel accueil des nouveaux arrivants | 2008 | Caisse Desjardins de Maskinongé, la Municipalité de Maskinongé et la pharmacie Chantal Gaboury | -Pensent que mesures ont favorisé la venue de nouvelles familles<br>- Pas de chiffre à l'appui |

Source : Destination Mauricie, 2009

**ANNEXE - 4**  
**ACCUEIL, INTÉGRATION ET INFORMATION**

| Municipalités                              | Mesures  | Année d'instauration | Partenaires  | Effets/Résultats   |
|--|--|----------------------|--|--|
| MRC du Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine | -Activités organisées pour permettre aux arrivants d'en connaître davantage sur les caractéristiques de la région  | N/D                  | Gouvernement du Canada, Place aux Jeunes des régions, CJE, MRC Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy et Stratégie MigrAction  | Aucune personne rejointe   |
| MRC du Haut-Saint-Laurent                  | -Recruter les médecins et professionnels de la santé   | 2009                 | CLD de la MRC du Haut-Saint-Laurent, Centre de santé et des services sociaux, MRC du Haut-Saint-Laurent et certains organismes communautaires  | Des retombées positives se font déjà sentir dans la région (Karine Bisson)                                     |
| Thedford Mines                             | -Nouveaux arrivants : Visite par le conseiller municipal, trousse d'accueil, passeports pour différentes activités | 2000                 | Tourisme Amiante, Cégep de Thedford Mines, carrefour Frontenac, troupe de théâtre Les Cabotins, musée minéralogique et minier, Fédération des âges d'or du Québec et organisme Mégantic English-speaking | - Ne savent pas si effets à la suite de ces mesures<br>- Mais mesures très appréciées (Carmen Jalbert-Jacques) |
| MRC du Fjord-du-Saguenay                   | -Journal le Trait d'Union  | 2004                 | Regroupement Action Jeunesse 02, CLD du Fjord, MRC du Fjord-du-Saguenay et CJE   | Aucune personne rejointe   |
| Rimouski                                   | - Chronique pour les familles dans le bulletin municipal<br>-Réception d'accueil pour les nouveaux arrivants       | 2008-2010            | Ville de Rimouski ainsi que plusieurs organismes et entreprises du milieu  | Effets positifs pour les nouveaux arrivants mais aussi pour les étudiants postsecondaires (Aline Blais)        |

Source : Destination Mauricie, 2009



**ANNEXE - 5**  
**AIDE À L'ÉTABLISSEMENT**

| Municipalités  | Mesures  | Année d'instauration | Partenaires   | Effets/Résultats   |
|--|--|----------------------|---|--|
| La Tuque   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remboursement frais de déplacement entrevue d'embauche (50 \$)</li> <li>- Remboursement frais de branchement téléphone, Internet, câble et électricité (250\$)</li> <li>- Remboursement frais de déménagement ou activités gratuites</li> </ul>   | 2009                 | Forum Jeunesse Mauricie, Ville de La Tuque, SADC du Haut St-Maurice et CJE du Haut St-Maurice | Pas de statistiques quant aux effets de ces mesures (Marc-Yvan Ranaud) |
| MRC Maria-Chapdelaine et de la MRC du Domaine-du-Roy | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remboursement frais d'établissement (700\$)</li> <li>- Remboursement frais entrevue d'embauche (300\$)</li> <li>- Remboursement des frais reliés à des démarches de démarrage d'une entreprise (300\$)</li> </ul>   | 2006                 | MRC Maria-Chapdelaine, MRC du Domaine-du-Roy, CJE du comté Roberval, Place aux Jeunes         | Aucune personne rejointe   |
| Saguenay   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remboursement frais entrevue d'embauche (500\$)</li> <li>- Remboursement frais de branchement téléphone, Internet, câble et électricité (5 00\$)</li> <li>- Prime à l'établissement (200 \$)</li> <li>- Pochette d'accueil</li> <li>- Panier d'avantages commerciaux des commerçants de la</li> </ul> | N/D                  | Ville de Saguenay, CJE Saguenay et Place aux Jeunes Saguenay                                  | Aucune personne rejointe   |

|                    | région  |      |   |  |
|--------------------|---|------|---|--|
| MRC de Témiscouata | <ul style="list-style-type: none"> <li>-Remboursement frais entrevue d'embauche (2 00\$)</li> <li>-Prime à l'établissement (1 000 \$)</li> <li>-Remboursement des frais reliés à des démarches de démarrage d'une entreprise (1 000 \$)</li> <li>-Bourse stage de formation (250\$)</li> <li>-Bourse initiative jeunesse (500\$)</li> </ul> | 2007 | CJE de Témiscouata, MRC de Témiscouata, Pacte rural témiscouatain, commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et Municipalité du Témiscouata | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engouement important au début du programme</li> <li>- Jusqu'à maintenant, 250 personnes ont reçu des bourses et plus de 50 % d'entre elles sont de la région et reviennent y vivre (Sébastien Ouellette)</li> </ul> |
| La Doré            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prime achat ou construction résidence (1 500 \$)</li> <li>- Prime 18-35 ans achat ou construction résidence (1 000 \$)</li> <li>-Vente aux enchères de terrains résidentiels</li> <li>-Certificats-cadeaux pour parents de nouveaux bébés</li> </ul>   | 2007 | Municipalité de La Doré et plusieurs commerces de la municipalité   | Depuis l'adoption de cette mesure, 30 nouveaux arrivants s'installent chaque année dans cette municipalité (Josée Bau)   |

Source : Destination Mauricie, 2009